

20
N^o 6
année 1
no 6

LE

NOUVEAU MONDE

///

JOURNAL HISTORIQUE ET POLITIQUE

RÉDIGÉ

PAR

LOUIS BLANC.

6 FR. PAR AN POUR PARIS. — PROVINCE : 7 FR.

Numéro 6. — 15 Décembre 1849.

PARIS,

BUREAU D'ABONNEMENT, 402, RUE RICHELIEU.

1849

Pour paraître irrévocablement le 25 Décembre courant.

PAGES D'HISTOIRE
DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER

PAR

LOUIS BLANC

Un volume in-8°. — Prix 5 francs.

Très-prochainement

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

AVEC DES CHAPITRES NOUVEAUX

PAR

LOUIS BLANC

9^e édition. — Prix : 1 franc.

EN VENTE

LE CATÉCHISME DES SOCIALISTES.

Brochure in-18. — Prix : 40 centimes.

4^e TIRAGE.

LE SOCIALISME. — DROIT AU TRAVAIL.

3^me édition in-18. — Prix : 50 centimes.

UN HOMME ET UNE DOCTRINE.

AUX DÉLÉGUÉS DU LUXEMBOURG .

MES CHERS AMIS ,

C'est du citoyen Proudhon, de ses fausses doctrines et de sa déplorable conduite que je vais parler ; mais c'est à vous que j'adresserai la parole, à vous qui venez de me donner publiquement une marque si touchante d'affection.

Vous êtes des ouvriers, et, comme le citoyen Proudhon l'assure, il est possible que vous ne sachiez pas le grec ; car vous ne comptez pas, frères, parmi les enfants privilégiés de cette société marâtre, contre laquelle s'élève le cri de toute conscience généreusement agitée, et vous n'avez pas eu la chance heureuse de recevoir au collège de Besançon, par exemple, cette éducation gratuite qui nous est due à tous. Mais ceux qui, à cause de cela, vous mépriseraient, je les méprise. Vos loyales mains cherchant la mienne m'inspirent encore plus d'orgueil que les injures de certains lettrés ne m'inspirent de dédain, et je m'honore hautement de vous avoir pour interlocuteurs, ayant toujours préféré, en fait de démocratie, à ceux qui connaissent l'étymologie du mot ceux qui comprennent la grandeur de l'idée.

Vous êtes sincères. Vous portez donc avec vous une lampe qui éclaire mieux que les vaines lueurs du bel esprit. Vous êtes sincères. Si je dis

vrai, ce n'est pas vous qui m'accuserez de mensonge ou d'erreur, par fanatisme de contradiction, et pour qu'on en parle. Si je me trompe, ce n'est pas vous qui, au lieu de chercher à me ramener par une discussion bienveillante et grave, me ferez signe de descendre dans l'arène réservée aux pugilats des sophistes grossiers. Devant vous, hommes du Peuple qui souffrez des souffrances du Peuple, je pourrai me sentir ému de son sort, sans que cette émotion vous paraisse une *sentimentalité affectée*. Vous qui ne prenez pas un chiffre pour un battement de cœur, vous admettrez, j'en suis sûr, qu'il est possible d'apporter *une passion vraie* à vouloir le bonheur de ses semblables, et vous me comprendrez, frères, si je refuse de reconnaître la doctrine de la fraternité humaine dans le seul fait du libre échange entre ceux qui ont tout et ceux qui n'ont rien, dans le système de la solidarité en compte courant.

Je viens de lire cette réplique du citoyen Proudhon, si pompeusement annoncée par lui : mes amis, l'avez-vous lue ? Quelle mystification, juste ciel ! Quoi ! c'était avec des armes de cette trempe qu'on venait fièrement réduire en poudre la société ! Quoi ! c'était pour arriver là qu'on avait juré de mettre en lambeaux toute renommée, ouvrage du peuple ! Quoi ! sous ces guenilles dont on composait avec tant d'apparat la laide toilette de l'Hébertisme, il n'y avait pas même un squelette ! O misères de la vanité ! Allons, allons, ce brave homme n'est pas dangereux. Bonnes âmes que nous sommes, cessons de l'appeler Léviathan : c'est un démon pour rire. Sous ce masque de maître d'école j'ai reconnu un écolier. L'armet de Mambrin n'était qu'un plat à barbe. Tout restera debout, si nul autre ne s'en mêle, même les moulins à vent. Respirons.

Je le vois d'ici s'indigner de cette franchise, et se désespérer de ce qu'on ne le compare pas plus longtemps au roi des Huns s'écriant : « Où le cheval d'Attila passe, l'herbe ne croît plus. » Mais le moyen d'avoir peur de lui, dans l'unique but de lui plaire ! Et puis, n'a-t-il pas, pour se consoler, le grand cas que fait de lui, comme démolisseur, la presse de Pitt et Cobourg ? La *Patrie* et le *Constitutionnel*, muets sur les attaques qu'on dirige contre lui, ne s'accordent-ils pas à extraire complaisamment le venin de ses injures ? Les dévots de l'*Univers* n'ont-ils pas mis un soin religieux à embaumer ses hardiesses et ses utiles impiétés ? Ne vient-il pas de fournir au correspondant du *Times* à Paris, Béoétien qui date ses lettres d'Athènes, l'occasion de dire, avec une grâce tout aimable, que les socialistes sont des imposteurs ; que leurs journaux se font des *querelles de boutique*, — ni plus ni moins que le *Times* et ses émules en mensonges payés : — que le citoyen Proudhon m'a atteint et convaincu d'être Robespierre, et qu'il n'en fallait pas douter puisque je portais le linge blanc ? Citoyen Proudhon, voilà de vos coups ! Il lui faut des flatteries mens-

truenses. Or, est-il, en ce genre, un encouragement que la presse de Pitt et Cobourg lui ait refusé? Son encre est du vitriol. C'est le sanglier du Socialisme. C'est un géant. C'est Galimafron. Et lui, loin d'être averti et arrêté par l'exagération même de ces perfides éloges, il y puise une ivresse qui touche à la folie. Comment! je suis un sanglier? Vite, aiguïsons nos défenses. On m'appelle Galimafron, le géant? Je serais perdu de réputation si je ne faisais mine de dévorer quelqu'un. Ainsi, on l'emploie contre lui-même, et il ne s'en aperçoit pas! On se sert de lui, en le déclarant très-redoutable, pour combattre l'influence de ceux qu'on redoute en effet, et, frappé d'une triste cécité, il s'y prête! On aspire à susciter parmi les amis de la Révolution des luttes semblables à celles que se livrent les Vadius et les Trissotins du royalisme, et c'est le citoyen Proudhon qui sert ce complot de haut goût! Si je ne répugnais à parler le langage dont il a fourni tant de modèles, je le préviendrais qu'il est, entre les mains des roués de la réaction, le Polichinelle du spectacle des marionnettes, ce pantin furieux qu'un charlatan caché montre toujours battant et toujours battu. Il est temps que le citoyen Proudhon y songe. O misères, misères de la vanité!

Un républicain qui doit compte à son parti de son temps et de sa dignité peut-il accepter un rôle dans une pièce de ce genre? Non. Je laisserai donc de côté, dans la réplique du citoyen Proudhon, après les avoir châtiées en passant, et ces grossièretés à effet, et ces provocations à distance, et ces attaques qu'on croit avoir remplies d'idées quand on les a gonflées de gros mots, et enfin tout ce qui constitue cette rage de disputer pour disputer qui nous ramènerait, si nous nous lassions de nous en moquer, à l'imbécilité du Bas-Empire.

Un mot seulement sur certaines sommations.....

J'ai accusé le citoyen Proudhon d'avoir écrit : « Le gouvernement de Louis-Philippe a épuisé la haine et le mépris du Peuple. Et cependant, l'équitable histoire dira que jamais règne ne fut plus légitime, plus irréprochable que celui de Louis-Philippe. » Et j'ai cité. (Voy. les *Confessions d'un révolutionnaire*, p. 17.)

J'ai accusé le citoyen Proudhon d'avoir écrit : « L'homme moral parce qu'il fut l'homme de l'époque, ce fut Louis-Philippe. » Et j'ai cité. (Voy. les *Confessions d'un révolutionnaire*, p. 17.)

J'ai accusé le citoyen Proudhon d'avoir écrit : « Louis-Philippe, père de famille, sévère dans son intérieur, maître de lui-même, a fait un pacte avec l'enfer pour la damnation de son pays. Il reste sans reproche devant Dieu et devant l'histoire. » Et j'ai cité. (Voy. les *Confessions d'un révolutionnaire*, p. 17.)

Si le citoyen Proudhon renie ces horribles paradoxes, qu'il le dise.

S'il ne les a pas émis sérieusement, qu'il en demande pardon au Peuple. S'il ne veut faire ni l'un ni l'autre, qu'il se taise.

Il me reproche d'avoir travesti ses sentiments, parce que, la tyrannie du plus intelligent ou du plus fort étant, selon moi, l'aboutissement logique de l'anarchie, je l'ai appelé le *théoricien de la tyrannie par le chaos*. « Vous me devez, dit-il, de rétracter vos paroles. » — Je vous devais, monsieur, eu égard à leur énormité, de citer textuellement les vôtres. Je l'ai fait avec une loyauté scrupuleuse, et je vous trouve plaisant de me crier de loin : Rétractez-vous. — Il ajoute : Je l'exige. — Vous ne me connaissez guère, monsieur, et c'est trop de bouffonnerie. Ah ! vous voulez ? Eh bien, je ne veux pas, moi. Et après ?

Mais, encore une fois, laissons cela, et que le citoyen Proudhon ait seul l'honneur d'avoir, dans un débat provoqué par lui, mis sa personnalité à la place du débat même. Ce que le Peuple attend, c'est un exposé franc, c'est une discussion claire et approfondie des principes. Le Peuple n'aime pas les noms propres qui s'adorent, et il a raison. Parlons doctrines.

« La Révolution économique accomplie, dit le citoyen Proudhon, le « gouvernement doit-il subsister encore ? »

O grand docteur, il est possible que vous sachiez le grec, mais à coup sûr vous en êtes à l'A B C de la science du raisonnement. Car voilà que vous faites, en débutant, une *pétition de principes*. La Révolution économique accomplie, l'État doit-il subsister encore ? Mais la question, grand docteur, est justement de décider si l'intervention de l'État n'est pas, d'abord, nécessaire pour que la Révolution économique s'accomplisse. S'il avait mieux profité de l'éducation que les délégués du Luxembourg peuvent n'avoir pas reçue, il n'aurait pas ainsi supposé ce qui est en question. N'est-ce pas, mes amis ?

« Nous affirmons, et, jusqu'à présent, nous sommes les seuls à l'affirmer, — je le crois, parbleu, bien ! — que la disparition de l'État est « la conséquence nécessaire de l'organisation du crédit et de la réforme « de l'impôt. »

C'est ce qu'il faudra voir ; mais, en attendant, vous comprenez parfaitement, mes amis, que le citoyen Proudhon s'enfonce de plus belle dans son péché favori : la *pétition de principes*. Car, avant d'affirmer que la disparition de l'État est la conséquence nécessaire de l'organisation du crédit et de la réforme de l'impôt, il serait bon de prouver que l'organi-

sation du crédit et de la réforme de l'impôt ne sont pas les conséquences nécessaires d'une intervention de l'État. Or, je me permets de croire que la Banque du citoyen Proudhon témoigne faiblement en faveur des essais d'organisation du crédit tentés en dehors de l'État, et j'ose mettre en doute que l'impôt se réforme de lui-même!

« Pour eux, — Louis Blanc et Pierre Leroux, — la question politique, « au lieu de s'amihiler en s'identifiant à la question économique, subsiste « toujours; ils maintiennent, en l'agrandissant encore, l'État, le pouvoir, « l'autorité, le gouvernement. Ce qu'ils font, c'est de changer les appel- « lations; de dire, par exemple, au lieu de l'*État maître*, l'*État servi- « teur*, comme s'il suffisait de changer les mots pour transformer les « choses! »

Vous m'avez lu, mes amis, et par conséquent vous n'ignorez pas que j'ai défini avec précision ce qu'il y avait à entendre par l'*État serviteur*. J'ai expliqué que, dans un régime démocratique, le pouvoir devait être issu du suffrage universel; que ceux qui l'exerçaient, en vertu de la volonté du Peuple, n'avaient aucun droit, comme serviteurs du Peuple, à un surcroît de jouissances ou de fortune, et contractaient seulement, en cette qualité, de plus grands devoirs; que la durée de leur mandat devait être aussi courte que possible; qu'ils devaient être révocables; qu'ils devaient être responsables; qu'il importait de leur enlever dans la libre disposition de l'armée un moyen de tyrannie, et dans le maniement clandestin du trésor public un moyen de corruption. Que vous en semble? Est-ce changer les mots sans transformer les choses, que de vouloir, à la place d'un maître qui commence à régner dans le ventre de sa mère, des commis chargés par le peuple de s'occuper des affaires de la communauté? Est-ce changer les mots sans transformer les choses que de faire du pouvoir une charge et une haute occasion de dévouement, au lieu d'en faire un appât pour l'égoïsme et une proie offerte à ce qu'il y a de plus cupide et de plus vil dans l'ambition? Avoir des serviteurs qu'on renvoie quand ils s'acquittent mal de leur emploi et posséder la faculté de les punir, est-ce la *même chose* que de vivre courbé sous un chef inviolable et qui, pour maintenir son inviolabilité, a sous la main des canons chargés à mitraille? J'admire le procédé de notre raisonneur: il supprime, puis il triomphe de la lacune!

« Pour vider le différend, nous avons à considérer l'État, non plus au « point de vue de l'ancienne société, qui l'a naturellement et nécessaire-

« ment produit, et qui va finir, mais au point de vue de la société nouvelle. »

C'est cela même.

« Or, si nous prouvons qu'à ce dernier point de vue, l'État, considéré dans sa nature, repose sur une hypothèse complètement fausse ; qu'en second lieu, considéré dans son objet, l'État ne trouve de raison d'existence que dans une seconde hypothèse également fausse ; qu'enfin, considéré dans les motifs d'une prolongation ultérieure, l'État ne peut invoquer encore qu'une hypothèse, aussi fausse que les deux premières : ces trois points éclaircis, la question sera jugée ; l'État sera reconnu chose superflue, par conséquent nuisible, impossible ; le gouvernement sera une contradiction. »

D'accord. Nous écoutons.

1° DE LA NATURE DE L'ÉTAT.

Après avoir cité la définition donnée par moi des diverses formes de gouvernement, le citoyen Proudhon dit :

« Il paraît que personne, parmi les citoyens délégués, n'a appris le grec. Autrement, ils auraient vu que leur maître et ami Louis Blanc, au lieu de dire ce que c'est que l'État, n'a fait autre chose que traduire en français les mots grecs *monos*, un ; *oligoï*, quelques-uns ; *aristoi*, les grands ; *démos*, le Peuple, et *a* privatif, qui veut dire : Non. C'est à l'aide de ces qualificatifs qu'Aristote a différencié les différentes formes de l'État, lequel s'exprime par *archê*, autorité, gouvernement, État. Nous en demandons bien pardon à nos lecteurs, mais ce n'est pas notre faute si la science politique du président du Luxembourg ne va pas plus loin que l'étymologie. »

C'est la première fois, peut-être, depuis qu'on déraisonne en ce bas monde, qu'on s'est avisé de reprocher à une définition d'être conforme à l'étymologie. Mais ne nous étonnons pas pour si peu : nous allons en voir bien d'autres.

« L'État est la constitution EXTÉRIEURE de la puissance sociale.

«
 Cette constitution externe de la puissance collective, à laquelle les

« Grecs donnèrent le nom d'*archè*, principauté, autorité, gouvernement, « repose donc sur cette hypothèse, qu'un Peuple, que l'être collectif « qu'on nomme une société, ne peut se gouverner, penser, agir, s'exprimer, par lui-même, d'une manière analogue à celle des êtres doués de « personnalité individuelle; qu'il a besoin, pour cela, de se faire représenter par un ou plusieurs individus, qui, à un titre quelconque, sont « censés les dépositaires de la volonté du Peuple, et ses agents. Il y a « impossibilité, suivant cette hypothèse, à ce que la puissance collective, « qui appartient essentiellement à la masse, s'exprime et agisse directement, sans l'intermédiaire d'organes constitués exprès, et pour ainsi « dire apostés *ad hoc*. »

Comment! c'est là une des hypothèses *fausses* dont on nous parlait tout à l'heure. Comment! nous aurons fait une hypothèse fautive quand nous aurons supposé que trente-quatre millions d'hommes, disséminés sur cette vaste étendue qu'on appelle la France, ne peuvent pas s'entendre sans se servir d'intermédiaires, ne peuvent pas former un ÊTRE COLLECTIF sans s'être associés, ne peuvent pas s'associer sans que l'association ait des bases convenues, ne peuvent pas convenir de ces bases sans donner une réalité, une action, une vie, à ce qu'il y a de collectif dans la volonté de Pierre, de Jacques, de Paul, de François, lesquels ne forment justement un être collectif qu'au moment où ils s'unissent pour suivre des règles communes et choisir de communs mandataires! Ne seriez-vous pas bien curieux, mes amis, d'apprendre de quelle façon l'être collectif, sans cette hypothèse qu'on déclare si risiblement *fautive*, se dégagerait du milieu de trente-quatre millions d'hommes dont chacun, après tout, a son organisation particulière, une vie individuelle, une volonté qui lui est propre? Si cet être collectif dont le citoyen Proudhon avoue l'existence est autre chose qu'une collection de syllabes vides de sens, il faut bien qu'il se RÉALISE. Mais l'être collectif RÉALISÉ c'est précisément l'État. De sorte qu'en voulant prouver que l'État ne doit pas exister, le citoyen Proudhon établit lui-même, sans y prendre garde, qu'il est nécessaire que l'État existe. Car, s'il n'y a point d'État, l'être collectif n'est point RÉALISÉ, et s'il n'est point RÉALISÉ, c'est comme s'il n'était pas.

J'ignore si le citoyen Proudhon voudra bien consentir, jusqu'à nouvel ordre, à conserver une forme quelconque de société; mais, dans ce cas, il serait urgent qu'il daignât nous dire en quoi consistera le lien de ceux qui la composeront et ce qui constituera L'UNITÉ SOCIALE. Pour peu que L'ANARCHIE du citoyen Proudhon borne ses bienfaits à nous assurer l'indépendance du polype sur son pied de corail, plus de chemins de fer, plus de canaux, plus d'écoles, plus d'ateliers, plus de bazars. Seulement, il

restera un je ne sais quoi qui flottera dans l'air, pour que le citoyen Proudhon l'appelle L'ETRE COLLECTIF ! Mais l'échange, mais le crédit gratuit par la mutualité des services, mais la Banque du Peuple... Un instant. Tout cela ne dispense pas de l'Etat le moins du monde. Rappelez-vous, mes amis, que lorsqu'il s'est agi d'expliquer la chute de la Banque du Peuple, le citoyen Proudhon s'est plaint de n'avoir pas été suffisamment secondé : on avait voulu lui imposer des idées qui n'étaient pas les siennes ; on avait fait obstacle à son Pouvoir ; enfin il avait subi l'épreuve de sa chère AN-ARCHIE, et la Banque du Peuple avait péri, en partie, faute d'une constitution assez unitaire, assez forte, de l'Etat-Proudhon.

« Nous nions le gouvernement et l'État, parce que nous affirmons, « ce à quoi les fondateurs d'États n'ont jamais cru, la personnalité et « l'autonomie des masses. »

Permettez. Nous croyons parfaitement à l'autonomie des masses, c'est-à-dire à leur gouvernement par elles-mêmes. Mais nous ne nous contentons pas du mot, nous voulons la chose ; et c'est pour RÉALISER cette autonomie, que nous affirmons l'État.

Jusqu'ici, on le voit, le citoyen Proudhon n'a procédé que par assertions tranchantes : sur quelles preuves les fonde-t-il ? Il établit, dit-il, la nécessité de *l'an-archie* de deux manières :

« D'abord, par la méthode historique et négative, en démontrant que « toute constitution de pouvoir, toute organisation de la force collective « par extériorisation est devenue pour nous impossible. — C'est ce que « nous avons commencé de faire dans les *Confessions d'un révolution-* « *naire*, en racontant la chute de tous les gouvernements depuis soixante « ans, en dégagant la cause de leur abolition, et signalant en dernier « lieu l'épuisement et la mort du pouvoir dans le règne corrompu de « Louis-Philippe, dans la dictature inerte du gouvernement provisoire, « et la présidence insignifiante du général Cavaignac et de Louis Bona- « parte. »

En d'autres termes, le pouvoir de Louis-Philippe étant mort de corruption, il est clair qu'un pouvoir non corrompu périrait de même ; la dictature du gouvernement provisoire ayant été inerte, un gouvernement actif est impossible ; et la présidence insignifiante du général Cavaignac et de Louis Bonaparte montre de reste que l'Etat ne signifie rien du tout. Ah ! cela se nomme la méthode historique ? On fait bien de nous en prévenir.

Jamais, au grand jamais, nous ne l'aurions deviné. Passons à la seconde preuve.

« Nous prouvons, en second lieu, notre thèse, en expliquant comment, par la réforme économique, par la solidarité industrielle, et l'organisation du suffrage universel, le Peuple passe de la Spontanéité à la Réflexion et à la Conscience; agit, non plus par entraînement et fatalisme, mais avec dessein; se comporte sans maîtres ni serviteurs, sans délégués comme sans aristocrates, absolument comme ferait un individu. Ainsi, la notion de personne, l'idée du *moi*, se trouve étendue et généralisée: il y a la personne ou le *moi* individuel, comme il y a la personne ou le *moi* collectif; dans l'un comme dans l'autre cas, la volonté, l'action, l'âme, l'esprit, la vie, inconnus dans leur principe, insaisissables dans leur essence, résultant du fait animique et vital, l'organisation. La psychologie des nations et de l'humanité devient, comme la psychologie de l'homme, une science possible. C'est à cette démonstration positive que nous avons présumé, tant dans les publications que nous avons faites sur la circulation et le crédit, que dans le chapitre XIV du manifeste de la *Voix du Peuple*, relatif à la Constitution. »

A la suite de ce passage que, dans l'irrespectueuse crudité de son bon sens, Voltaire aurait appelé du galimatias double, croirait-on que l'auteur s'écrie fièrement: « Il nous semble, qu'en dites-vous, lecteurs, que la question de l'Etat commence à devenir quelque peu claire? » Oh! pour le coup, c'est trop fort, et le public n'est pas si sot qu'on l'imagine.

Tout ce qu'il nous est possible de comprendre, c'est que le citoyen Proudhon compare le *moi* collectif au *moi* individuel et veut qu'ils se comportent de la même façon. Eh bien! nous admettons d'autant mieux cette comparaison que, selon nous, le corps humain est le modèle proposé à l'imitation des hommes par la nature elle-même, modèle divin dont, à mesure qu'elles se perfectionnent, les sociétés tendent à se rapprocher de plus en plus, et dont la reproduction fidèle au sein de l'organisme social serait le dernier terme où puisse conduire le génie de la politique.

Or, il y a cela de remarquable dans le corps humain que tous les membres y sont, sous la loi d'une solidarité parfaite, serviteurs les uns des autres; et, loin d'entraîner l'esclavage d'aucun d'eux, cette dépendance, par cela seul qu'elle est mutuelle, assure leur liberté commune. Pas un membre du corps qui, dans l'accomplissement de sa fonction spéciale, soit tenu au-delà de ce qu'il peut, — DE CHACUN SUIVANT SES FACULTÉS! — Pas un qui, pour l'accomplissement de sa fonction spéciale, reçoive moins

que ce qui lui est nécessaire, — A CHACUN SELON SES BESOINS! — C'est l'image de l'égalité. Le pied ou la main viennent-ils à être affectés d'une manière fâcheuse, tout le corps souffre. C'est l'image de la fraternité. Mais n'y a-t-il rien qui explique ce merveilleux accord, qui préside à cette harmonie? Voici un objet à saisir, qu'arrive-t-il? L'œil le discerne, le pied y mène, la main le prend. Mais ces fonctions diverses ne sont-elles pas amenées à concourir au même résultat par quelque chose? Evidemment, et ce quelque chose, c'est la tête.

La tête est donc, dans le corps humain, ce qui en constitue et en représente L'UNITÉ. Il est vrai qu'elle n'en tire pas avantage pour mépriser les autres membres ou absorber à son profit la part de bien-être qui leur est due; il est vrai qu'elle s'intéresse à ce qui les touche comme à ce qui la concerne elle-même; il est vrai, ainsi que le fait observer saint Paul, qu'elle ne dit pas à la main : Je n'ai pas besoin de vous; ni aux pieds : Vous ne m'êtes pas nécessaires; il est vrai enfin que son Pouvoir consiste à SERVIR le corps tout entier. Mais quoi! c'est là justement l'image de l'État, dans une société qui serait véritablement fondée sur l'admirable formule : Liberté, Égalité, Fraternité. Si donc, dans une pareille société, le citoyen Proudhon demande qu'on supprime l'État, c'est comme si, dans le corps humain, il demandait qu'on supprimât la tête!

2^o DU BUT OU DE L'OBJET DE L'ÉTAT.

Comme suite à la définition que j'ai donnée de l'État dans le dernier numéro du *Nouveau-Monde*, le citoyen Proudhon dit :

« Voilà qui est clair. L'État est une REPRÉSENTATION de la société, organisée extérieurement pour protéger le faible contre le fort; en autres termes, pour mettre la paix entre les combattants et faire de l'ordre! Louis Blanc n'est pas allé loin, comme l'on voit, pour trouver la destination de l'État. Elle traîne, depuis Grotius, Justinien, Cicéron, etc., dans tous les auteurs qui ont parlé de droit public. C'est la tradition orphique, rapportée par Horace. »

Je suis tout à fait charmé qu'on en convienne. Cela prouve que le bon sens n'est pas d'hier.

« Le pouvoir est né de la barbarie; son organisation atteste, chez les premiers hommes, un état de férocité et de violence, effet de l'absence totale de commerce et d'industrie. C'est à cette sauvagerie que l'État

« dut mettre fin, en opposant à la force de chaque individu une force supérieure, capable, à défaut d'autre argument, de contraindre sa volonté. La constitution de l'État suppose donc, nous le disions tout à l'heure, un profond antagonisme social, *homo homini lupus* : c'est ce que dit Louis Blanc lui-même, lorsqu'après avoir distingué les hommes en *forts* et *faibles*, se disputant, comme des bêtes féroces, leur nourriture, il fait intervenir entre eux, comme médiateur, l'État.

« Donc l'État serait inutile, l'État manquerait d'objet comme de motif, l'État devrait s'abroger lui-même, s'il venait un moment où, par une cause quelconque, il n'y eût plus dans la société ni *forts* ni *faibles*, c'est-à-dire où l'inégalité des forces physiques et intellectuelles ne pût pas être une cause de spoliation et d'oppression, indépendamment de la protection plus fictive d'ailleurs que réelle de l'État.

« Or, telle est justement la thèse que nous soutenons aujourd'hui.

« Ce qui adoucit les mœurs, et qui fait peu à peu régner le droit à la place de la force qui fonde la sécurité, qui crée progressivement la liberté et l'égalité, c'est, bien plus que la religion et l'État, le travail : c'est, en premier lieu, le commerce et l'industrie ; c'est ensuite la science, qui le spiritualise ; c'est, en dernière analyse, l'art, sa fleur immortelle. La religion par ses promesses et ses terreurs, l'État par ses tribunaux et ses armées, n'ont fait que donner au sentiment du droit, trop faible chez les premiers hommes, une sanction, la seule intelligible à des esprits farouches. Pour nous, que l'industrie, les sciences, les lettres, les arts, ont corrompus, comme disait Jean-Jacques, cette sanction réside ailleurs : elle est dans la division des propriétés, dans l'engrenage des industries, dans le développement du luxe, dans le besoin impérieux de bien-être, besoin qui fait à tous une nécessité du travail. Après la rudesse des premiers âges, après l'orgueil des castes et la constitution féodale des premières sociétés, un dernier élément de servitude restait encore : c'était le capital. Le capital ayant perdu sa prépondérance, le travailleur, c'est-à-dire le commerçant, l'industriel, le savant, l'artiste, n'a plus besoin de protection : sa protection, c'est son talent, c'est sa science, c'est son industrie. Après la déchéance du capital, la conservation de l'État, bien loin de protéger la liberté, ne peut que compromettre la liberté. »

Ainsi, l'on accorde que lorsqu'il n'y avait ni commerce ni industrie, l'État « dut mettre fin à cette sauvagerie en opposant à la force de chaque individu une force supérieure. » Ce n'était pas de la sorte qu'on s'exprimait dans les *Confessions d'un révolutionnaire*, p. 6, en rappelant l'origine de l'idée ÉTAT ; mais enfin, n'importe ? Avec le citoyen Proudhon.

les contradictions ne comptent pas. Voici donc un premier point de gagné : Lorsque le commerce et l'industrie n'existaient pas, lorsque la force physique décidait de tout, lorsque le plus faible était la proie du plus vigoureux, il a fallu que l'État mit fin à cette sauvagerie, au droit du plus fort.

Mais depuis qu'à cette première phase des sociétés a succédé l'ère de l'industrie, est-ce qu'un autre genre de tyrannie ne s'est pas produit? Est-ce que nous n'avons pas vu succéder à l'inégalité des forces musculaires celle des moyens de développement, à l'abus de la supériorité physique celui de la supériorité intellectuelle, au règne des Antée et des Procuste la domination des Rotshchild, et au droit matériel du plus fort le pugilat, le droit industriel du plus fort : la concurrence? Or, si l'État a été nécessaire contre l'inégalité sous sa forme ancienne, pourquoi ne le serait-il pas contre l'inégalité sous sa forme moderne? Si l'État a dû être invoqué pour couper court à l'écrasement des faibles par les forts, pourquoi ne l'invoquerait-t-on pas pour empêcher l'asservissement du travailleur au capitaliste?

Et à ce propos, comment le citoyen Proudhon peut-il prétendre que ce qui fait peu à peu régner le droit à la place de la force, c'est le travail? Fait-il régner le droit à la place de la force, le travail du nègre américain, qui se courbe et gémit sous le fouet du commandeur? Fait-il régner le droit à la place de la force, le travail du prolétaire d'Europe, qui, après avoir creusé le sol nourricier, fabriqué des étoffes d'or et de soie, bâti des palais magnifiques, est exposé à manquer de pain, de vêtement et d'asile? Tel qu'il est compris aujourd'hui, le travail, loin de faire régner le droit à la place de la force, est le produit de la force remplaçant le droit. Ce n'était donc pas du travail pris en lui-même qu'il fallait parler ici, mais de la manière de l'organiser. Or, nous le prouverons plus loin, qui dit meilleure et équitable organisation du travail, dit transformation et intervention de l'État.

Il ne sert à rien d'affirmer qu'aujourd'hui la sanction du sentiment du droit est : dans la division des propriétés, — car, de quelle division des propriétés s'agit-il? ou dans l'engrenage des industries, — car, de quelle espèce d'engrenage est-il question? ou dans le développement du luxe, — car, en vertu de quelle organisation sociale ce développement sera-t-il profitable à tous? ou dans le besoin impérieux de bien être, — car, à quelles conditions ce besoin sera-t-il, dans tous également, reconnu légitime et satisfait? Si le citoyen Proudhon entend, par division des propriétés, la loi agraire; par engrenage des industries, la concurrence; par développement du luxe, l'essor de ce faste insolent au moyen duquel on cherche à éclipser ou à humilier son voisin; par besoin impérieux de bien-être, la

soif d'un bonheur solitaire ou violemment conquis... ce ne sera point là le règne du droit, ce sera celui de la force. Si, au contraire, le citoyen Proudhon veut que la propriété soit le trésor des joies communes, que les industries deviennent solidaires, que le luxe se développe collectivement, que le besoin de bien-être soit satisfait chez tous par l'application de cette formule : A CHACUN SUIVANT SES BESOINS, ... oh ! alors, c'est là merveille ! la force expire aux pieds du droit triomphant. Mais alors aussi, voilà le citoyen Proudhon condamné à avoir la même doctrine que ces *pauvres délégués du Luxembourg* ; le voilà condamné à vouloir l'unité sociale, c'est-à-dire l'Etat dans la société, et, dans le corps humain, la tête !

Vous souvient-il, délégués du Luxembourg, que, sous le gouvernement provisoire, le 17 mars, et au moyen d'une manifestation très-respectable, ma foi ! — celle que le citoyen Proudhon appelle *la réaction de Louis Blanc* ! — nous réclamâmes de concert l'éloignement des troupes ? Vous souvient-il que les procédés d'espionnage pratiqués contre nous par l'Hôtel-de-Ville nous inspiraient un incomparable mépris ; que la répartition actuelle des impôts nous paraissait le comble de l'iniquité et une des premières choses à détruire ; que le règne des loups-cerviers nous faisait horreur, et que je fus le fidèle interprète de vos sentiments lorsque je fis, au Conseil, la proposition de supprimer les marchands d'argent, pour inaugurer l'ère du crédit national ? Eh bien, tout cela, de notre part, amis, a été peine perdue. Avec la nature, nous ne trouvons pas mauvais que le corps humain ait une tête ? C'en est assez : nous sommes des traîneurs de sabre, nous sommes Carlier, nous sommes M. Fould, nous sommes feu M. Humann. C'est le citoyen Proudhon qui l'assure. Et en effet, suivez bien son raisonnement !

Jusqu'ici, les gouvernements ont employé des soldats à opprimer la liberté. Il est donc évident que nous, qui avons toujours protesté contre l'application de l'armée à la compression des troubles civils, nous sommes des complices de Changarnier.

Jusqu'ici les gouvernements ont en général usé et abusé de l'espionnage. Donc, nous qui croyons que, dans une société bien organisée et dirigée loyalement, un Fouché serait de trop, nous sommes manifestement des monarchards.

Jusqu'ici le Peuple a été cruellement, abominablement pressuré par les impôts. En conséquence, si un des caractères de la transformation de l'Etat est, à nos yeux, la disparition de cet odieux abus, il n'y a pas à s'en dédire, nous sommes des rats de cave.

Enfin, il y a une dette publique. Ainsi, nous n'avons qu'à choisir : ou crions bien vite : Plus d'Etat ! ou nous sommes des Turcarets.

Telle est la triomphante logique du citoyen Proudhon. Toutefois, comme il est homme à commettre des espiègleries, il est possible que, sous sa plume, des arguments de ce genre ne soient que de charmantes malices, auquel cas voici le meilleur parti à en tirer.

Le correspondant du *Times*, celui qui vous soupçonne net d'avoir tué Danton, dès que vous portez du linge blanc, est un de ces honnêtes gens qui font métier d'insulter *incognito*. Mais encore faut-il, quand on veut se cacher, savoir attacher son masque. L'écrivain en question se nomme Patrick Joseph Meagher. Il a si bien oublié la profession de son père, qui était un pauvre charpentier, qu'il a mis les agréments de son esprit léger aux gages des lords, et il demeure n° 9, boulevard des Capucines. Que le citoyen Proudhon lui envoie son article. M. Patrick Joseph Meagher sera enchanté de tenir de première main les injures auxquelles il sert de truchement; il s'empressera de faire savoir à tous les marchands de la Cité que les socialistes, au dire d'un socialiste, sont des rats de cave, des routiers, des Perrin Dandin, des émules de *l'homme aux quarante écus*; et si, de la sorte, le citoyen Proudhon n'a pas la gloire de propager très-efficacement le Socialisme, il aura celle d'être appelé par le *Times*, ni plus ni moins que par le *Constitutionnel*, un homme terrible.

5° D'UNE DESTINATION ULTÉRIEURE DE L'ÉTAT.

« Quant à une transformation utilitaire de l'État, nous la considérons
« comme une utopie que contredisent à la fois et la tradition gouverne-
« mentale, et la tendance révolutionnaire, et l'esprit des réformes écono-
« miques désormais admises. Dans tous les cas, nous disons qu'à la Li-
« berté seule appartiendrait de réorganiser le pouvoir, ce qui équivaut
« aujourd'hui à une exclusion complète du pouvoir. »

Quatre assertions dans ce passage : quatre erreurs fondamentales.

1° Il n'est ni exact en fait ni vrai en principe que la transformation utilitaire de l'État soit une utopie contredite par la tradition révolutionnaire. Car la tradition révolutionnaire nous montre dans le Comité de Salut Public un pouvoir, violent sans doute comme la situation qui l'engendra, mais intrépide, dévoué, initiateur dans le sens le plus maguanime du mot et dévoué au Peuple jusqu'à la mort. Mais, alors même que l'histoire ne nous offrirait rien de semblable, on ne saurait conclure légitimement de ce qui a été à ce qui doit être. Autant vaudrait alors nier le progrès, et à ce compte, M. Fould s'empresserait d'établir, au moyen de la tradition capitaliste, que l'équation du travail et du capital est une chi-

mère. Le citoyen Proudhon raisonne absolument comme les réactionnaires. Qu'il y prenne garde!

2° Il n'est pas vrai que la transformation utilitaire de l'État soit une utopie contredite par la tendance révolutionnaire. Ce qui est vrai, au contraire, c'est que la doctrine de l'initiative du Peuple dans l'État et par l'État est la doctrine de l'immense majorité de notre parti. Et je n'en veux pour preuve que les prédictions du citoyen Proudhon lui-même, qui, par une de ces contradictions dont il nous a enlevé le droit d'être surpris, nous appelle, Pierre Leroux et moi, les *derniers représentants* de l'idée ÉTAT, et aussitôt, sans changer de plume, écrit ce qui suit :

« D'après cette disposition de notre chère et malheureuse patrie, et vu
 « la rapidité des événements, mes prévisions, très-impartiales, comme vous
 « allez juger, sont que la République démocratique et sociale s'établira
 « sous l'influence des idées dont vous êtes l'organe; et qu'un jour, bientôt
 « peut-être, vous occuperez ce poste éminent que vous ambitionnez dans
 « l'État. Il faut que le carnaval démagogique, prédit par moi, s'accom-
 « plisse. Les événements allant plus vite que les idées, votre théorie de
 « l'État, toute d'imagination, étant plus facilement saisie que la théorie
 « scientifique de la Liberté, il me paraît presque inévitable que nous
 « échappions à l'expérience des théories du Luxembourg. »

3° L'esprit des réformes économiques désormais admises, loin de contredire ce que le citoyen Proudhon nomme l'utopie de la transformation utilitaire de l'État, est au contraire ce qui démontre le plus victorieusement la nécessité de cette transformation. Exemple : la gratuité du crédit. Pour que les travailleurs jouissent de la gratuité du crédit, ne faut-il pas qu'ils cessent d'avoir besoin du capital individuel, qui se prête à intérêt? Pour qu'ils cessent d'avoir besoin du capital individuel, qui se prête à intérêt, ne faut-il pas qu'ils trouvent moyen de se créer un capital collectif? Pour qu'ils se créent un capital collectif, ne faut-il pas qu'ils s'associent fructueusement? Pour qu'ils s'associent fructueusement, ne faut-il pas qu'on leur fasse des avances considérables, qu'ils se partagent en associations solidaires les unes des autres? Et pour que cette solidarité soit maintenue, dirigée, protégée contre la pression d'un milieu hostile d'abord et ensuite contre les prétentions tyranniques de l'égoïsme individuel, ne faut-il pas qu'il y ait un centre, une unité d'action, un pouvoir : le Peuple résumé, l'État? Le crédit gratuit ne saurait s'établir sans l'association universalisée, l'association ne saurait être universalisée et se maintenir telle sans l'État. Donc entre le crédit actuel et l'État il existe une relation impossible à nier ou à détruire.

Ici, je ferai remarquer en passant, puisque l'occasion s'en présente, que l'abolition du prêt à intérêt, le crédit gratuit, constituent justement le fond du système développé par moi, dans l'*Organisation du travail*, alors que je ne connaissais rien du citoyen Proudhon, pas même son nom. De sorte qu'il aurait fort mauvaise grâce à s'attribuer l'invention de la gratuité du crédit, dont l'excellence a été proclamée il y a si longtemps et avec tant d'éloquence par saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, et maint père de l'Église. Ce qu'il est juste de reconnaître, et je me plais à le faire, c'est que le citoyen Proudhon a puissamment contribué à répandre, à vulgariser cette vérité. Mais il ne suffit pas de crier : Le crédit gratuit ! le crédit gratuit ! L'important, c'est de le réaliser ; et lorsque, dernièrement, mes amis, vous disiez au citoyen Proudhon : — Nous vous mettons au défi, sans l'association, d'établir la gratuité du crédit, — vous lui portiez un défi auquel je jure bien qu'il ne répondra pas.

4° Affirmer qu'à la liberté seule il appartient d'organiser le pouvoir, c'est dire vrai, en tant que par liberté ici on entend la volonté du Peuple s'exprimant librement par le suffrage universel ; mais ajouter que cela « équivalant aujourd'hui à une exclusion complète du pouvoir, » c'est dire une chose tout à fait incompréhensible, et dont nous attendrons l'explication, si toutefois le citoyen Proudhon s'est compris lui-même.

« Je vous en prévient à l'avance, vous ne gouvernerez pas comme vous
 « l'imaginez, ni vous ni personne. L'ouvrier, quelque faveur qu'il montre
 « pour vos idées, ne vous laissera pas, cette fois, l'initiative ; il entend
 « gouverner lui-même ; vous serez l'instrument d'une multitude désorga-
 « nisée, et vous aurez compromis, pour la seconde fois, la Révolution de
 « février, en agitant sans cesse, au lieu de l'idée, la passion révolution-
 « naire. »

Cette menace de voir le Peuple gouverner, nous l'acceptons, nous, comme une espérance. Le Peuple gouvernera ? Mais c'est bien ainsi que nous l'entendons ! Lorsque nous poussons si vivement les ouvriers à s'associer et les associations à s'entendre, quel est donc notre but, sinon d'amener le Peuple à avoir toujours l'œil et la main dans ses propres affaires ? sinon de préparer l'avènement de l'État serviteur ? Nous redoutons peu cette multitude qu'on annonce comme devant être *désorganisée*, à moins sans doute que l'*anarchie* ne l'organise ! Et quant à devenir son instrument, ce n'est pas une honte, c'est un honneur quand on est résolu à n'abdiquer devant elle ni sa dignité, ni sa conscience, ni sa raison. Or, vous, mes amis, sous les regards de qui j'ai traversé ces deux mois ora-

geux de mars et d'avril, dites, dites si j'ai jamais encouragé une exigence injuste, ou seulement une prétention trop hâtive, si j'ai jamais sacrifié le devoir de servir le Peuple au désir de lui plaire. Ah ! ils ne vous comprennent pas, ils vous calomnient, travailleurs qui serez bientôt le vrai souverain, ceux qui s'imaginent qu'il vous faut, comme aux rois, des complaisants et des flatteurs. Que le citoyen Proudhon l'apprenne et s'en souvienne : le Peuple a un instinct merveilleux pour savoir qui l'aime ; jusque sous les paroles qui lui déplaisent, il est capable de deviner les palpitations de tout cœur qui est à lui, et il applaudit quand on lui résiste pour lui être utile.

Et maintenant, accusé par le citoyen Proudhon d'avoir compromis la Révolution de février, essayerai-je de me laver d'un crime dont les plus cruels châtimens, si je l'avais commis, ne seraient pas une expiation suffisante ? Non, ce ne serait pas assez que de répondre à une semblable accusation : elle est de celles dont on se venge, et c'est le citoyen Proudhon lui-même qui se charge de me venger.

Voici ce qu'il a écrit :

« Il y avait au Gouvernement provisoire un homme d'une célébrité
« précoce, engagé par ses antécédents, et bien décidé par caractère à ne
« pas manquer l'occasion. Cet homme était LOUIS BLANC. Ce fut lui qui
« posa la question révolutionnaire.

« Quelques années avant la Révolution, il avait publié une brochure
« qui, malgré son titre, *Organisation du travail*, ne contenait guère
« autre chose qu'une critique éloquente de la concurrence, avec quelques
« aperçus, plus ou moins exacts, sur les associations ouvrières. Je puis
« dire aujourd'hui, sans faire tort à l'ouvrage pas plus qu'à l'écrivain, ce
« que je pense de cet écrit, dont le contenu disparaît sous ce frontispice,
« ORGANISATION DU TRAVAIL. Qu'importe, en effet, le contenu, la valeur
« scientifique du livre ? C'est le but qu'il faut voir. La veille de la Révo-
« lution, le livre de Louis Blanc n'était qu'un admirable morceau de litté-
« rature ; le lendemain, c'était un événement politique. L'envie a pu dire
« que l'auteur, agitant au Luxembourg la question du travail, faisait des
« réclames pour son libraire : l'historien sérieux ne s'arrête point à ces
« vilenies. L'ORGANISATION DU TRAVAIL, tel est le problème de la Révolu-
« tion de février ; et ce problème, c'est Louis Blanc qui l'a posé. Cela
« suffit pour rendre immortels le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage.

« Maintenant, qu'est-ce que l'organisation du travail ? Comment le tra-
« vail doit-il être organisé ?... Louis Blanc a pu se tromper sur la ré-
« ponse : nul n'est en droit de lui en faire un reproche. Son droit, à lui,
« son devoir, sa gloire, était de dire, de manière à être entendu de tout

« le monde : Le problème de la Révolution de février, c'est le problème
« de l'organisation du travail !

« Louis Blanc, pamphlétaire, journaliste, orateur, historien, homme
« d'imagination, de sentiment et de symbolisme, avait auprès de lui,
« comme collègue et assesseur, un ouvrier, ALBERT : le travailleur don-
« nant la main à l'homme de lettres !... Leur mission, à tous deux, fut
« de préparer les âmes, de répandre la semence révolutionnaire, de la
« faire germer en l'arrosant de poésie et d'éloquence.

« Avec la propagande socialiste, naquit bientôt la réaction. Dès que la
« République connut son nom et son prénom, elle connut aussi ses ad-
« versaires. Le temps des tribulations commença pour elle. La secte éco-
« nomiste fulmina contre les conférences du Luxembourg, l'Institut se
« mit de la partie, les journaux prêtèrent leurs colonnes. Quiconque alors
« voulait faire son chemin sous le nouveau gouvernement, gagnait ses
« grades en attaquant Louis Blanc. Combattre le Socialisme devint la
« meilleure recommandation sous une République essentiellement socia-
« liste. MM. Falloux et Faucher sont au ministère : Louis Blanc est à
« Londres, Albert à Vincennes. Ce fut une mode de dire que l'*Organisa-*
« *tion du travail* de Louis Blanc avait désorganisé le travail. Je voudrais
« savoir si la confiance-Faucher rétablit mieux nos affaires?... (1) »

Dans un précédent article j'ai prouvé que la guerre à l'État aboutis-
sait à la négation de la liberté : je ne quitterai pas la plume sans avoir
prouvé qu'elle aboutit du même coup à la négation de l'égalité et de la
fraternité.

Et n'est-il pas, en effet, bien remarquable que l'homme si ardent à
vouloir supprimer l'État soit celui qui ose écrire : A CHACUN SELON SES BE-
SOINS, *c'est moins que l'égalité*? Comme si l'égalité pouvait être là où les
besoins de l'un sont satisfaits sans que les besoins de l'autre le soient, là
où les lois de la nature, obéies chez le premier, sont méconnues chez le
second !

A *chacun selon ses œuvres*, telle est donc la doctrine saint-simonienne
de ces grands adversaires de l'État. Mais qui décidera de la valeur et de
la légitimité des œuvres? Sera-ce un pouvoir quelconque? Le citoyen
Proudhon n'en admet d'aucune sorte, moins conséquent en cela que les
saint-simoniens qui, eux du moins, reconnaissaient un pape. Sera-ce cette
règle tant vantée par les économistes de l'école libérale, cette règle fille
du hasard et mère de l'oppression, ce fait brutal insolemment érigé en
principe : Le rapport de l'offre à la demande? Résignons-nous alors. Nous

(1) Le *Peuple* du 19 février 1849.

voilà emprisonnés à jamais dans la société actuelle. Laissez faire le capital, laissez passer la justice de la concurrence.

« A CHACUN SELON SES ŒUVRES ! » Cette loi de répartition est si fautive, si évidemment absurde et injuste, que la société deviendrait impossible le jour où on cesserait de la violer. Est-ce la formule à *chacun* SELON SES ŒUVRES ou celle à *chacun* SELON SES BESOINS que met en pratique la mère qui allaite son fils, dont les œuvres présentes sont nulles et les œuvres à venir ignorées.

Est-ce la formule A CHACUN SELON SES ŒUVRES, ou celle A CHACUN SELON SES BESOINS que met en pratique le fils qui soigne son vieux père, sans mesurer les soins qu'il lui rend, soit aux œuvres présentes, soit aux œuvres passées ? Est-ce la formule A CHACUN SELON SES ŒUVRES, ou celle à CHACUN SELON SES BESOINS que les yeux de l'âme lisent sur la porte des collèges où l'on élève les enfants, des hôpitaux où l'on panse les blessés, des hospices où l'on recueille les vieillards, des maisons où l'on nourrit les fous ? O société inconséquente, qui hésites à appliquer logiquement et complètement un principe sans lequel tu laisserais mourir les vieillards et les enfants, sans lequel tu perdrais ce qui fut et ce qui sera, hier et demain !

Mais, objecte le citoyen Proudhon, comment donner pour règle à la répartition la loi des besoins, puisque le besoin de consommation est infini et la production limitée ? Ah vraiment ! Ainsi des gens se trouvent de par le monde, qui ont le besoin infini d'habiter en même temps cent palais et plus, de porter à la fois mille vêtements et plus, de faire dix mille repas et plus par jour ! Nous avons cru jusqu'ici que la consommation avait pour limites nécessaires les limites même de la production. Mais il paraît que c'était une grave erreur économique, et qu'il est possible à un homme, sans courir risque d'être envoyé à Charenton, de vouloir manger plus de blé que la terre entière n'en produit !

Que, dans une société construite comme celle d'aujourd'hui, au point de vue de l'individualisme, la formule à *chacun selon ses besoins* soit, en sa généralité, d'une application impossible et ne soit applicable qu'au régime de l'association fraternelle ; que même dans ce dernier régime, s'il était immédiatement inauguré, le développement du vrai principe d'égalité et de justice rencontrât des obstacles, parce que la civilisation corrompue qui nous tient encore sous son empire a créé maint besoin factice et main goût dépravé qui pourraient donner lieu à des exigences injustes, c'est ce que je suis le premier à reconnaître. Mais il n'en est pas moins certain que c'est là le principe à adopter, le but à marquer, et que c'est en vue de cette réforme suprême que la Révolution sociale doit s'accomplir.

Après tout, l'homme a des besoins physiques dont la nature elle-même assigne la limite. Il a des besoins moraux qui, dans une association régulière et progressive, trouveraient à se satisfaire et à se développer collectivement. Pour ce qui est des besoins purement factices que crée une civilisation vicieuse et qui peuvent faire naître des exigences extravagantes, ou ils ne se produiraient pas dans une association régulière, ou ils y constitueraient des maladies individuelles que la société se devrait non pas d'alimenter, mais de guérir.

Ces paroles, mes amis, je les ai écrites dans *l'Histoire de Dix ans*, il y a bien longtemps déjà, et je n'ai pas été peu surpris d'entendre le citoyen Proudhon me reprocher d'avoir récemment abandonné pour la formule A CHACUN SELON SES BESOINS celle de l'égalité des salaires. Vous savez, vous, les anciens hôtes du Luxembourg, combien ce reproche est mal fondé. Vous n'ignorez pas que, le 5 avril 1848, au Luxembourg, en pleine assemblée, vous présents, je disais :

« Nul doute que l'inégalité des salaires ne soit le système le plus approprié à notre éducation, à nos habitudes, à nos mœurs, à l'ensemble des idées généralement répandues. Nul doute, par conséquent, que ce système ne fût préférable au point de vue purement pratique; aussi n'avons-nous eu garde de l'exclure, quoi qu'en aient pu dire des critiques superficiels ou intéressés peut-être à obscurcir la vérité, quoi qu'en aient pu dire des hommes qui trompent le Peuple, voulant continuer de l'asservir. Non, il n'est pas vrai que nous ayons condamné absolument le système de l'inégalité des salaires, combinée avec l'égalité de répartition des bénéfices. Ce qui est vrai, c'est qu'à ce système, plus conforme à la situation présente, nous en avons opposé un autre plus en rapport avec nos pressentiments de l'avenir. Et pourquoi l'avons-nous fait, alors surtout que nous laissions aux travailleurs la liberté du choix? Parce qu'il est du devoir de ceux qui conduisent les affaires de songer à la fois aux choses du jour et à celles du lendemain. Ce que je disais naguère, je le répète avec une conviction réfléchie : *Les pouvoirs qui nous ont précédés se vantaient d'être la résistance ; nous, nous sommes le mouvement.* Il nous était donc commandé, en nous élevant à ces hauteurs, d'examiner si l'égalité des salaires n'était pas dès à présent acceptable dans les ateliers nouveaux, du moins pour les travailleurs les plus impatients de jouir des bienfaits de la fraternité.

« Et avant tout, posons bien en fait que nous n'avons jamais entendu appliquer l'égalité des salaires à l'industrie privée et dans le régime actuel de concurrence. Il est manifeste que là où les travailleurs ne sont attachés l'un à l'autre par aucun lien, les rétribuer également, ce serait

offrir une prime à la paresse et détendre le ressort de l'activité individuelle.

« En effet, dans un atelier où chaque ouvrier traite *isolément, séparément* avec l'entrepreneur, avec celui que jusqu'à la Révolution de février on avait appelé le maître, qui donc a intérêt à ce que son voisin remplisse consciencieusement sa journée? Qui pourrait s'en inquiéter? Nous travaillons pour le compte d'autrui, au profit d'autrui; si mon camarade se croise les bras, que m'importe? C'est l'affaire du patron, ce n'est pas la mienne. Voilà justement ce qui fait que, dans le régime d'individualisme où nous vivons en ce moment, l'inégalité des salaires est un aiguillon indispensable.

« Aussi ne saurions-nous trop insister sur ce point, que l'égalité des salaires n'a été indiquée par nous qu'en vue d'un régime tout différent de celui d'aujourd'hui, qu'en vue d'un régime d'association et d'étroite solidarité. Car alors tout change : c'est alors que chacun est intéressé à stimuler le zèle de ses camarades, à activer un labeur dont chacun recueillera les fruits : c'est alors que le point d'honneur devient d'une énergie souveraine. Qui oserait ne pas payer sa dette de travail, quand, à l'égard de ses associés, de ses frères, sa paresse serait une lâcheté et un vol? (Bravo! bravo!) Sans parler ici de l'entraînement physique et presque machinal qui fait aller du même pas une multitude en marche, est-ce donc si peu connaître la nature humaine que de croire à cette électricité morale qui se dégage du contact d'hommes associés, coopérant à une œuvre commune sous l'empire d'une même idée, sous l'impulsion d'un même sentiment?

« A Dieu ne plaise, au surplus, que nous considérions l'égalité des salaires comme réalisant d'une manière complète le principe de la justice! Nous avons donné tout à l'heure la vraie formule : *Que chacun produise selon son aptitude et ses forces, que chacun consume selon ses besoins.*

« Ainsi se trouverait réalisée cette admirable parole de l'Évangile : « Que le premier d'entre vous soit le serviteur des autres. » Et ce n'est certes pas nous qui nous élèverions contre une semblable maxime.

« Pour moi, je vous le déclare, je me fais une si haute idée du pouvoir, que celui qui y verrait une question d'émoluments me paraîtrait le dernier des hommes. Il y a dans le fait de commander à ses semblables je ne sais quoi de présomptueux qui a besoin d'être amnistié par la passion de leur être utile. Gouverner, c'est se dévouer. »

Le gouvernement de chacun par tous, est-ce là ce que le citoyen Proudhon appelle le gouvernement de l'homme par l'homme? J'attends qu'il s'explique.

Je voudrais pouvoir m'arrêter ici ; mais au point où on a conduit les choses, il faut tout dire.

Le citoyen Proudhon se plaint d'avoir été désigné par moi à la défiance du parti, il parle de ma HAINE FRANÇAISE ET CORDIALE. Ma haine ! Mais lorsqu'il publia son fameux livre *Qu'est-ce que la Propriété ?* je ne le connaissais pas, j'étais loin de partager ses idées, et cependant un seul journal lui fut hospitalier, un seul le défendit contre les attaques dont il était assailli de toutes parts : ce fut le mien. Plus tard, quand il fonda sa Banque du Peuple, il eut recours à mes amis, aux délégués du Luxembourg, après avoir solennellement affirmé que sa conception était tout le Socialisme ; que hors de là il n'y avait point de salut ; que c'était là la loi et les prophètes ; que s'il m'était échü en Février cette bonne fortune d'avoir posé la question, à lui revenait la gloire de l'avoir résolue.... Eh bien, qu'il cite une démarche que j'aie faite, une ligne que j'aie tracée pour lui enlever le bénéfice d'une coopération utile. Depuis bientôt un an, il n'a cessé de me provoquer, non par une discussion sérieuse et polie de mes croyances, discussion que j'aurais acceptée avec plaisir, avec gratitude, mais par une série d'insinuations malveillantes, par des épigrammes journalières lancées à la dérobée, par des qualifications qui simulaient le dédain, par des épithètes auxquelles on a fait parcourir toutes les gammes de l'impertinence... Eh bien, pendant tout ce temps et jusqu'à la publication de son dernier livre, qu'il cite un mot de moi dont il ait pu se blesser. Et parce que, à la fin, j'ai pris la liberté grande de répondre ; parce que vous, mes amis, qui êtes des hommes du Peuple, vous m'avez donné raison, il jette les hauts cris ! on le désigne à la défiance des patriotes, on lui enlève son public, on conspire au fond des ateliers la ruine de son journal ! Lui qui fait son métier de frapper à droite et à gauche, aveuglément, brutalement, sur ceux qui combattent à ses côtés autant et plus que sur les ennemis qu'il a en face ; lui que la *Patrie* et le *Constitutionnel* admirent à cause de cela ; lui qui a successivement vilipendé Cabet et déchiré Ledru-Rollin ; lui qui, en sa verve délicate, a fait dire une messe pour l'âme de Considerant ; lui qui, dans l'illustre philosophe Pierre Leroux, ayant à réfuter l'écrivain, ose menacer l'homme ; lui qui a reproché à Barbès lui-même, à ce grand et magnanime Barbès, de n'avoir, à la Révolution de février, ni rien oublié ni rien appris ; lui qui, réservant pour M. Bastiat, le défenseur du prêt à intérêt, et pour M. Blanqui, de l'Institut, toute l'urbanité de sa polémique, a écrit dans le *Système des Contradictions économiques*, tome II, p. 555 : « Loin de « moi, communistes ! votre présence m'est une puanteur et votre vue me « dégoûte », il se pose en victime ! Mais quelle idée s'était-il donc faite de ces républicains, qui probablement ont quelque chaleur dans le sang et du

saug dans le cœur, puisqu'ils ont déclaré la guerre aux rois? S'était-il figuré d'aventure qu'ils s'inclineraient devant l'inviolabilité de l'insolence, eux qui ont poussé droit à l'inviolabilité de la force, et qu'ils lui permettraient de se bâtir un trône dans l'injure, eux qui ne veulent de trône nulle part?

En ce qui me concerne, au reste, je le lui déclare : s'il s'était borné à diriger contre moi ce livre où il me range au nombre des réactionnaires et fait peur aux ignorants de ma dictature armée de flèches, je n'aurais eu garde d'attribuer à de telles facéties le pouvoir de me nuire, et je ne lui aurais pas reconnu, pour si peu, le droit de m'émouvoir. Mais quand je l'ai vu attaquer la foi démocratique, prendre à tâche d'étonner les consciences, bafouer la tradition révolutionnaire, amnistier le 9 thermidor, rendre comptables de la première Révolution perdue ceux qui en eussent été les sauveurs s'ils n'en avaient été les martyrs ; quand je l'ai vu proclamer grand un corrupteur fameux tout en flétrissant les malheureux qu'il corrompît, et devant nos ennemis si fortement organisés prêcher au Peuple la désorganisation, et décrier le Socialisme en s'appelant socialiste, et baptiser *an-archie* la liberté, qui demande à garder son nom glorieux, oh ! alors j'ai pensé qu'il était temps de l'interroger sur son rôle de républicain amphibie, et de lui dire : Plus d'hésitation sur le seuil du parti ; il faut y rentrer ou en sortir !

Après juin, Proudhon fut admirable. Les esprits honnêtes étaient atterrés ; la calomnie marchait la tête haute et les pieds dans le sang ; la vérité se taisait et se cachait ; la République semblait n'avoir plus que la force de porter son propre deuil. Lui, avec un talent qui n'eut d'égal que son courage, il ralluma la flamme des généreux sentiments, il tint la victoire en échec, il rappela l'imposture à la pudeur, il mit son journal en travers de la réaction, à laquelle il défendit fièrement de passer outre ; il fut, je le répète, admirable. Les feuilles intrépides qu'il lançait chaque matin, le Peuple se les arrachait avec une ardeur mêlée de reconnaissance, et je retrouve vivante au fond de mes souvenirs l'impression que me fit cette conduite pleine de force et d'éclat.

Mais voilà que, tout à coup, le citoyen Proudhon change d'ennemis. Oubliant que les bonnes actions obligent, et jouet de je ne sais quel démon moqueur, il devient dans le parti qu'il servait un embarras et un tourment. Il y souffle la discorde ; il cherche à s'y créer à force de coups de théâtre et d'attaques imprévues une situation originale. Après les élections de mai qui conduisirent le Socialisme à l'Assemblée et lui en ouvrirent les portes à deux battants, il gâte à plaisir ce triomphe en signalant les divisions intestines, en les aggravant, en nous interdisant l'audace, au risque de redonner du cœur aux royalistes consternés, et en

soutenant, contre le journal *la Vraie République*, une politique toute d'indécision et de mollesse. Quand l'époque des réélections partielles arrive, il oppose à la liste du comité central sa liste à lui, et, par cette diversion déplorable, il enlève aux socialistes l'appoint qui assurait leur succès. Survient le procès de Versailles. De concert avec les accusés, les défenseurs veulent entière et absolue la liberté de la défense ; ne pouvant l'obtenir, ils se retirent ; les accusés se trouvent ainsi condamnés sans avoir été entendus ; on s'émeut de leur noble attitude, de leur inflexibilité vraiment républicaine, de la fermeté de leurs défenseurs... Aussitôt le citoyen Proudhon se présente. Il outrage les avocats ; il persiste, malgré la protestation des accusés ; il détourne de la Haute Cour, pour la rejeter sur une bravade du parti, la responsabilité de l'arrêt ; et, soigneusement reproduits, reproduits avec éloge par les feuilles réactionnaires, par le *Constitutionnel* en France, par le *Morning Herald* et le *Times* en Angleterre, les articles du citoyen Proudhon vont apprendre à toute l'Europe que, si des républicains ont été condamnés sans avoir été entendus, c'est la faute des républicains ! Aujourd'hui enfin... mais je cède la parole à la *Patrie*.

« Comment donc se fait-il que la *Voix du Peuple*, cette ennemie du
 « gouvernementalisme, s'unisse à MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc, ces
 « ultra-gouvernementalistes, lorsqu'il s'agit d'attaquer le parti modéré ?
 « Ne serait-il pas beaucoup plus logique de sa part de s'unir au parti mo-
 « déré pour ruiner les théories de MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc et au-
 « tres adeptes de la déclaration des droits ? Les modérés, qui veulent un
 « gouvernement à attributions restreintes, ne sont-ils pas plus près de
 « la *Voix du Peuple* que les révolutionnaires, qui veulent un gouverne-
 « ment à attributions multiples ? Nous signalons cette contradiction à
 « l'esprit perspicace de M. Proudhon, et nous INVITONS, AU NOM DE LA LO-
 « GIQUE, CET ÉMINENT DIALECTICIEN A RENTRER AU BERCAIL DU PARTI MODÉRÉ. »
 (*La Patrie*, numéro du 12 décembre.)

Le Peuple a entendu : qu'il prononce !

PAGES D'HISTOIRE

DE LA REVOLUTION DE FÉVRIER 1848 ⁽¹⁾.



UN POINT D'HISTOIRE.



Il est des sophistes vaniteux qui, en niant ce que chacun affirme, et en affirmant ce que chacun nie, mendient l'admiration des sots.

Il est des Érostrates ridicules qui, sans autre but que de faire du bruit, mettraient volontiers le feu à tout ce qui est noble et grand.

Il est des eunuques qui n'assistent aux enfantements de l'histoire que pour aller ensuite les calomnier, par envie.

Il est des hommes de proie qui suivent à la piste les sociétés en marche, comme les corbeaux suivent les armées, dans l'espoir de quelque pâture sanglante.

Il est des Zoïles niais dont les fourbes se servent pour combattre l'influence des honnêtes gens, et dont ils se moquent en secret pendant qu'ils les applaudissent en public.

Pourquoi donc trouverait-on extraordinaire que les événements les

(1) M. Louis Blanc ayant voulu ajouter de nouveaux chapitres à son manuscrit des *Pages d'histoire de la Révolution de février 1848*, le volume in-8° que nous avions annoncé pour le 5 de ce mois se trouve forcément retardé de quelques jours. Il paraîtra irrévocablement le 25 courant. Le présent chapitre est extrait de ce volume.
(N. de l'Éd.)

plus considérables de la Révolution de février, et, notamment, la manifestation du 17 mars, n'aient pas échappé au venin des commentaires de certains hommes ?

Dans un livre publié récemment sous ce titre : *Confessions d'un révolutionnaire*, plaisante tour de Babel où il lui a suffi d'une seule voix, qui est la sienne, pour nous donner le spectacle de la confusion des langues, M. Proudhon me reproche, comme une contradiction manifeste, d'avoir cru qu'une autorité dictatoriale était nécessaire, et de n'avoir pas profité de la manifestation du 17 mars pour renverser ceux de mes collègues par qui cette autorité dictatoriale était repoussée.

Il y aurait eu effectivement contradiction ici entre ma pensée et ma conduite, si d'une part il eût suffi de porter la main sur la majorité du conseil pour l'abattre sans tout embraser, et si d'autre part il m'eût été prouvé qu'en renversant la majorité du conseil, j'aurais, en égard aux circonstances, sauvé la République.

Or, même aujourd'hui, à la clarté de ce triste flambeau que les événements ultérieurs, et alors impossibles à prévoir, ont allumé, j'affirme que renverser, au 17 mars, la majorité du gouvernement provisoire, e'eût été jouer sur une carte, — des milliers de têtes servant d'enjeu, — les destinées de la République.

Et d'abord, s'il y a quelque chose de certain au monde, c'est que les causes déterminantes de la manifestation du 17 mars, dans l'esprit de l'immense foule qui la fit, furent celles que j'ai indiquées : elle n'en eut pas d'autres. Prétendre, comme a fait M. Proudhon, que, pour le Peuple, l'éloignement des troupes signifiait l'impuissance du gouvernement, c'est dire juste le contraire de la vérité. Loin de vouloir le gouvernement mort, le Peuple le voulait actif, plein de vie ; et sa préoccupation principale était de le pousser en avant. Si l'on demandait l'éloignement des troupes, c'était afin de rendre le pouvoir impuissant à faire le mal, mais non à faire le bien. Et moi aussi, je voulais l'éloignement des troupes, ce qui ne m'empêchait pas de crier : Hâtons-nous, hâtons-nous ! Usons du pouvoir que le peuple nous a confié pour féconder la situation, pour asseoir à jamais, par une initiative hardie, la République sur ses véritables bases ! car, gouverner avec des idées dispense de gouverner avec des soldats.

Pour qui juge les événements après coup et du fond de son cabinet, pour qui n'a pas à répondre de chacune de ses décisions devant son pays, devant l'histoire, devant son propre cœur, il est assurément fort commode de venir dire : « J'aurais fait, moi, sauter mes collègues par les « fenêtres de l'Hôtel-de-Ville », et par là je sauvais la Révolution ! » Un instant, de grâce ; pas si vite, et voyons un peu.

Est-ce que M. de Lamartine, qui eût été, dans ce cas, le premier homme à écarter, ne jouissait pas alors d'une popularité éclatante, non pas au sein de quelques clubs, il est vrai, mais parmi les masses? Est-ce que la présence dans le gouvernement provisoire de M. Marie, de M. Garnier-Pagès, de M. Marrast, n'était pas le seul levier avec lequel nous parvenions à faire pencher, quoique péniblement, la bourgeoisie vers la République? Est-ce que, le jour où les représentants de cette bourgeoisie auraient été violemment chassés de l'Hôtel-de-Ville, elle ne serait point passée de la crainte au désespoir? Est-ce qu'il est bien sûr que son désespoir n'eût pas été la guerre civile? Est-ce qu'il est bien sûr que la République serait allée loin, une fois les pieds dans le sang? A quoi bon en faire mystère? La plupart des départements, en février 1848, étaient encore monarchiques; ils avaient appris l'avènement de la République avec une sorte de stupeur; ils l'avaient reconnue plutôt qu'acclamée: se figure-t-on quel eût été sur la province, ainsi disposée, l'effet de cette nouvelle: la République proclamée il y a quelques jours est remise en question, et l'on se bat à Paris? Évidemment, la guerre civile, en de telles circonstances, eût été une épreuve mortelle.

Je sais que cette épreuve funeste, nous avons eu plus tard à la traverser. Mais n'oublions pas que ces terribles journées de juin, le 16 avril les porta dans ses flancs. Or, comment aurais-je pu prévoir que, par un malentendu à jamais déplorable, l'ordre de battre le rappel contre un second 17 mars partirait du ministère de l'intérieur? Il importe, d'ailleurs, de remarquer que la bataille de juin ne s'est livrée qu'après le triomphe du suffrage universel, qu'après la reconnaissance officielle et solennelle de la République par l'Assemblée constituante. De sorte qu'au mois de juin, la guerre civile n'a eu pour résultat que de vainement momentanément le socialisme en dévoilant sa puissance, tandis qu'au mois de mars, la guerre civile aurait, selon toute apparence, étouffé dans son berceau la République elle-même.

Maintenant, plaçons-nous dans l'hypothèse la plus favorable; admettons que, le lendemain du renversement de la majorité, la bourgeoisie eût été contenue rien que par sa frayeur. Toujours est-il que le commerce aurait reçu le coup de grâce; que les capitaux, déjà trop prompts à se eacher, auraient pris la fuite de toutes parts; que les ateliers se seraient fermés de plus belle; qu'une perturbation générale, profonde, incalculable dans ses résultats, s'en serait suivie. Et la foule des affamés montait; elle montait comme la mer!... Aurait-il fallu opérer, pour dominer la crise, ce brutal déménagement de la société, qu'avec tant d'injustice M. Proudhon m'accuse d'avoir rêvé et qui lui fait horreur? Aurait-il fallu interner les capitaux par voie de décret, déclarer les frontières suspectes,

faire fouiller les maisons, rétablir le *maximum*, porter la lampe au fond de chaque fortune, ressusciter la Terreur, et, en cas de résistance trop vive, relever l'échafaud que nous avions abattu ?

Mais quoi ! ce n'est rien encore. Par quel gouvernement, au profit de quelles idées, avec quelle chance raisonnable de succès tout cela se serait-il accompli ? Ces places que le renversement de la majorité du conseil aurait laissées vides, est-ce que d'aventure personne ne se présentait pour les remplir ? Modifier une première fois le gouvernement provisoire, n'était-ce pas encourager les ambitions rivales à le vouloir modifier une seconde fois, une troisième, et à tenir incessamment la brèche ouverte ? Il n'est pas un seul homme du parti démocratique qui en soit à ignorer combien profondes étaient à cette époque, les divisions entre plusieurs personnages dont les candidatures au pouvoir reposaient sur des titres presque également considérables : serait-on parvenu à s'entendre, et à s'entendre sans retard, — la situation pressait, — à s'entendre le jour même, sur l'heure, devant la bourgeoisie troublée, devant le peuple ému, au plus fort des passions tumultueusement soulevées, malgré les rivalités inévitables de club à club et au milieu de l'effroyable confusion produite par une contre-*façon* de fructidor ?

Oh ! certes, ce n'est pas l'audace révolutionnaire qui me manque, lorsque je la crois féconde ; je l'ai assez prouvé au Luxembourg, et pour peu qu'on en doute, on n'a qu'à interroger mes nombreux ennemis : leur haine, à cet égard, m'a rendu justice ! Mais remettre en question toute chose par un coup de main que ceux-ci m'auraient imputé à trahison et où ceux-là n'auraient vu que l'attentat d'une ambition en délire ; prouver aux départements attentifs qu'on ne les avait pas trompés en leur faisant peur de l'instabilité orageuse de tout pouvoir républicain ; courir, sans y être forcé par le *fatum* qui fit à Robespierre sa destinée, au-devant d'un autre 95 avec un autre thermidor pour deroûtement ; mettre enfin mon pays au hasard des tempêtes, et renoncer à cette grande, à cette merveilleuse nouveauté : une révolution immense et calme... Ah ! me reprocher d'avoir craint tout cela, c'est me reprocher de n'avoir pas été un insensé !

La vraie politique de la situation, la seule politique qui fût à la fois sage et forte, était celle que la minorité du conseil adopta, et qui consistait à profiter de la secousse imprimée aux âmes vacillantes, pour faire avec les membres de la majorité, et par eux, quoique malgré eux, la besogne révolutionnaire. Qu'on n'objecte pas la difficulté de l'entreprise ; les faits répondent. N'avions-nous pas obtenu successivement la proclamation de la République, le suffrage universel, la reconnaissance formelle du droit au travail, l'établissement d'un système de propagaude

socialiste par le pouvoir ? Or, à la lecture de chaque décret qui était un pas vers l'avenir, que disait la partie contre-révolutionnaire de la nation ? Elle disait : « Il faut que ceci soit bien nécessaire, puisque la nécessité « en est reconnue par des hommes tels que MM. Marrast et Marie. » En conséquence, elle se résignait, et la Révolution poursuivait sa route, traînant après elle, d'une main triomphante, ses ennemis silencieux.

Voilà pourquoi la journée du 17 mars fut un grand FAIT POLITIQUE. Elle nous donnait, en opposition à la supériorité numérique de nos adversaires dans le conseil, une autorité morale qui tendait à rendre la Révolution complètement maîtresse des affaires. Aussi n'est-il pas douteux pour moi que, sans le 16 avril, la face des choses était changée. Mais le 16 avril ! Qu'on se rappelle ce qui décida de la fortune de cette journée, et qu'on me prouve qu'il était logiquement possible de prévoir pareil désastre !

Après cela, que penser de M. Proudhon, lorsque, sans rire, il appelle le 17 mars la *réaction de Louis Blanc* ? De semblables puérités sont au-dessous de toute critique ; je ne m'y arrête pas. Le 17 mars a été l'ouvrage du peuple. Silence aux calomnieux !

Quant aux conséquences du 17 mars, elles furent heureuses, décisives ; et, à ce sujet, il faut répondre, une fois pour toutes, aux attaques chaque jour dirigées contre l'action du gouvernement provisoire et par les ennemis de la Révolution, et par ses faux amis.

Le sort qu'on est parvenu à faire à la République est bien lamentable, n'est-ce pas ? Les fondateurs de cette République indignement proscrits, l'intrigue et la trahison aux places d'honneur, le patriotisme au bague, les lâches cachant les souillures de leur front sous leurs couronnes, des égorgeurs s'appelant des sauveurs, les fuyards d'hier hurlant la guerre civile pour demain, la faim raillée ou niée quand elle implore, et, quand elle s'irrite, menacée d'un coup d'épée, les partis, enfin, se mesurant des yeux et haletant sous la haine : tel est le spectacle qui se déroule à nos regards.

Eh bien ! je prétends que là est justement le grand titre de gloire des vrais républicains à qui le Peuple, en Février, confia la Révolution, non-seulement parce que cette situation terrible d'aujourd'hui a pris naissance le jour où ils ont été écartés du pouvoir, non-seulement parce qu'elle est l'œuvre de leurs plus cruels ennemis, mais encore parce qu'elle montre quels obstacles sans nombre l'ancien état de la société opposait au régime nouveau, et quels efforts heureux il a fallu pour arriver, malgré ces obstacles, à établir la République, à mettre en mouvement le suffrage universel, à sacrer le travail, à changer la devise de la France, et, dans l'espace de deux mois, à rapprocher d'un demi-siècle peut-être l'avènement de la justice.

Je vois d'ici se récrier les détracteurs de la Révolution, j'entends d'ici leurs clameurs... A leur aise ! ce n'est pas pour eux que j'écris. J'écris pour les clairvoyants et non pour les aveugles volontaires ; pour ceux qui, d'un pas résolu, marchent vers le soleil levant, et non pour ces fanatiques amants des ténèbres, qui s'accroupissent autour d'un passé en ruines ; j'écris pour la vie et non pour la mort.

Oui, je le prédis sans crainte : les deux mois de mars et d'avril 1848 seront un des étonnements de l'histoire. Oui, lorsque, dans quelque temps d'ici, l'on se rappellera quelle société fut léguée à la Révolution de février par un demi-siècle de dépravation monarchique, quelles choses furent accomplies sous le gouvernement provisoire, et par quels moyens, c'est à peine si ces merveilles paraîtront croyables.

Car enfin, y eut-il jamais éléments plus rebelles que ceux qui, en Février, s'offraient au maniement d'un pouvoir républicain ? En dehors de ce Peuple des grandes villes, si préoccupé de l'avenir et si intelligent, où était la France ? Au-dessus de ce Peuple, y avait-il, je le demande, quelque autre passion que celle de l'or ? Une soif de bien-être brutale et sans bornes, l'esprit de mercantilisme dans ce qu'il a de plus grossier, la vanité dans ce qu'elle a de plus étroit, n'avaient-ils pas pris victorieusement, sous l'influence de Louis-Philippe, la place de toute forte pensée, de toute aspiration glorieuse, de tout élan de légitime orgueil, de tout dévouement ? Et la bourgeoisie n'en était-elle pas venue à s'inquiéter elle-même de cette corruption qu'elle suait par tous les pores ? Ajoutez à cela l'absence d'une éducation vraiment publique, l'empire des préjugés monarchiques sur les quatre cinquièmes de la nation, la nuit intellectuelle répandue sur les campagnes, la faiblesse numérique du parti républicain, les souvenirs de 95 hypocritement évoqués, et dessinant au fond des imaginations effrayées la République en traits de sang : vous aurez alors le tableau fidèle de la société dont il s'agissait d'élever le destin.

Or, en deux mois, voici ce qui fut fait :

On consacra la République, c'est-à-dire le seul mode de gouvernement digne d'une nation majeure.

Le Peuple fut reconnu souverain et mis en possession de sa souveraineté par le suffrage universel.

L'inviolabilité de la vie humaine fut proclamée hautement, et le bourreau désavoué au nom de la civilisation.

Un décret, oublié dans la fameuse nuit du 4 août, déclara les titres nobiliaires anéantis, et effaça jusqu'aux derniers vestiges de l'aristocratie.

La contrainte par corps, abolie comme un sacrifice immoral de la liberté de l'homme à la puissance de l'argent, laissa vides des prisons qui se transformèrent en ateliers.

Le droit au travail, inscrit au nombre des droits les plus saints, prépara la chute de la tyrannie financière.

La réduction des heures données à un labeur manuel par ordre de la pauvreté, rendit solennellement témoignage du droit de l'être humain à vivre de la vie de l'intelligence et de la vie du cœur.

La formule aux trois termes radieux qui prophétise tout l'avenir et l'embrasse, parut en lettres d'or sur les monuments, sur les drapeaux de la patrie, et, pour la graver dans les cœurs, ce fut, — nouveauté remarquable, — ce fut du haut du pouvoir qu'on prêcha au Peuple l'évangile de l'égalité.

Ah ! ce n'était donc rien que cela !

Qu'on songe maintenant aux ressources dont on pouvait disposer et aux moyens mis en usage. Voyons ! Où étaient nos caouons, et nos soldats, et nos gendarmes, et nos juges en robes rouges ? Qu'on cite, qu'on cite, pendant ces deux mois, un individu que nous ayons arrêté, un domicile que nous ayons profané, un journal que nous ayons saisi, une insulte que nous ayons vengée, une voix calomnieuse à notre égard que nous ayons fait taire, une liberté que nous ayons confisquée, une violence que nous ayons ou exercée ou permise, une mère qui ait à nous redemander son fils envoyé au bague ou froidement assassiné le lendemain d'un combat ! Contre tant de résistances prévues, contre l'ancien égarement de l'opinion, contre la ligue des vieux préjugés, contre la corruption invétérée des uns et leur égoïsme en émoi, contre l'ignorance des autres, contre l'effort désespéré d'un monde qui doit et ne veut pas mourir, quelle était notre force ? La parole.

Nous avons laissé à d'autres le funèbre honneur des insurrections provoquées, puis noyées dans le sang du Peuple. Nous n'avons pas voulu avoir sur nos mains la tache de Macbeth, cette tache rouge qui ne s'efface jamais, jamais, jamais.

Que les serpents du royalisme, qu'il nous a plu de ne pas écraser, sifflent maintenant dans l'ombre. Que nous importe ? L'histoire, j'en jure, ne pourra pas ne pas constater que, sous le gouvernement provisoire, grâce au Peuple, il s'est fait, en présence de nombreux obstacles, avec de faibles moyens, de généreuses et grandes choses.

Et quand nous sommes tombés..., plus heureux que les vauens de Thermidor, qui emportèrent leur idée enveloppée dans leur chute, nous avons pu, nous, tomber du moins aux pieds de la statue de la République, de la République s'imposant à ses ennemis et aux nôtres.

LE MOUVEMENT SOCIAL.

Nous avons toujours eu grande confiance dans le bon sens du Peuple. Au milieu de ces discussions où la personnalité et les mille passions humaines jouent un si grand rôle, le Peuple laisse de côté les hommes, juge les principes, et fait impitoyablement justice des divagations et des sophismes. Aujourd'hui, il a un but qui occupe toutes ses pensées, qui concentre tous ses efforts, c'est l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Dans l'association, il a trouvé un puissant moyen d'action ; il l'a mis en œuvre, il s'en est bien trouvé. Il le développe, il le féconde, il cherche à lui donner toute l'extension possible, et, logiquement, fatalement, il arrive à la solidarisation des associations.

Dans le système du citoyen Proudhon les associations ouvrières tiennent une bien petite place, si toutefois elles en ont une. Aux yeux de l'économiste, pour qui la fraternité n'est qu'un mot, rien ne les distingue des sociétés de capitalistes et de banquiers. Il ne faut donc point s'étonner si le citoyen Proudhon et ses élèves de la *Voix du Peuple* se sont toujours fort peu préoccupés des associations, et s'ils ont gardé vis-à-vis d'elles une attitude qui est loin d'être amicale.

Cela n'a pas empêché les associations de s'établir, de prospérer et de nommer, dans une réunion où cent quatre d'entre elles se trouvaient représentées, une commission de solidarisation générale. Pour le coup, le principe de concurrence illimitée si cher à la *Voix du Peuple* se trouvait quelque peu compromis. Les disciples de Proudhon ne perdent pas courage ; ils s'emparent d'une lettre écrite par un gérant d'association, ils publient hardiment dans leur journal du 9 décembre que les associations fraternelles sont décidément converties au principe de la concurrence illimitée et se félicitent d'un changement si favorable aux idées du citoyen

Proudhon. A quoi sert une pareille tactique, et qui espère-t-on tromper ? Les tendances des associations vers la solidarité sont assez publiques pour qu'un article de journal ne suffise pas à donner le change. Il y a longtemps, du reste, que l'on sait à quoi s'en tenir sur cet artifice sophistique fort à la mode dans les colonnes de la *Voix du Peuple*, et qui consiste à donner pour certain ce qui ne l'est pas et pour accepté ce qui est précisément l'objet de la discussion. Quand la *Voix du Peuple* affirme d'un ton doctoral que le Socialisme tout entier est dans la gratuité du crédit ; que tous les socialistes sur ce point sont d'accord ; que Pierre Leroux et Louis Blanc sont les derniers gouvernementaires, pense-t-elle trouver beaucoup de créance parmi le Peuple ?

Apprenons donc à nos confrères que la cause de la solidarité n'est pas en si mauvais état que certaines gens veulent bien le dire, qu'en ce moment même, à côté du comité de l'Union, se forme un syndicat général des associations culinaires auquel plus de vingt établissements ont déjà donné leur adhésion. Par les soins de ce syndicat va se former une caisse mutuelle et indivisible dont les fonds seront destinés :

1° Aux achats en gros des matières premières et des instruments de travail faits au profit de tous les associés ;

2° A venir en aide aux associations adhérentes dans les moments de crise ;

3° A ouvrir et créditer de nouveaux établissements.

Les syndics auront encore pour attributions de veiller à la bonne qualité des produits livrés aux consommateurs, de régler à l'amiable les contestations survenues entre les associés ou entre les diverses associations, enfin de présider à l'organisation des maisons nouvelles et de prévenir une nuisible concurrence.

Il paraît que la corporation des cuisiniers, qui, depuis deux ans, a ouvert quarante-quatre associations, n'a pas, sur les bienfaits tant vantés de la concurrence, les mêmes idées que le citoyen Proudhon et son école.

Nous avons lu il y a quelques jours, dans la *Voix du Peuple*, qu'un certain nombre d'associations de coiffeurs venaient de fusionner, que les trois associations de peintres avaient également opéré leur fusion ; la *République* du 9 décembre renferme un rapport détaillé du comité de l'Union, qui n'a point l'air de vouloir se dissoudre. Il se produit en ce moment dans le compagnonnage une révolution qui est le triomphe des principes de fraternité et de solidarité humaine. Nous croyons donc les félicitations que s'adresse la *Voix du Peuple* pour le moins fort intempestives ; elle peut consulter à cet égard les amis qu'elle a conservés dans les ateliers parisiens !

L'immense développement pris par les associations ouvrières doit nécessairement amener un complet remaniement de la législation actuelle en tout ce qui touche les contrats de société. Ceux qui firent la loi n'avaient en vue que les associations du capital, et, quoi qu'en disent certains économistes, il faut bien que les associations du travail en diffèrent quelque peu, puisque les règles tracées pour les premières présentent, quand il s'agit des secondes, d'inextricables difficultés. On fait circuler dans les associations et les ateliers une pétition adressée à l'Assemblée législative et demandant la révision des lois qui interdisent la possession par des corporations, notamment de l'article 815 du Code civil relatif à l'indivision de la propriété. Cette pétition, dont les corps d'état du bâtiment ont pris, dit-on, l'initiative, se couvre d'innombrables signatures; tous les journaux démocratiques la reproduisent avec les plus grands éloges.

Nous l'avons lue, examinée attentivement, et de cet examen est résultée pour nous la conviction profonde que le but réel, sérieux de la pétition, était uniquement de *faire obtenir aux corporations religieuses le droit d'acquérir et de posséder sans autorisation préalable*; rien de plus, rien de moins.

Citons le dernier paragraphe de la pétition :

« Les soussignés croient que les lois, pour être bonnes, doivent être
 « d'une application possible à tous; et ils savent que la loi qui interdit
 « l'indivision de la propriété n'empêche pas de riches communautés, reli-
 « gieuses ou autres, de posséder d'importantes propriétés mobilières et
 « immobilières dont elles administrent les fonds et les fruits à leur vo-
 « lonté; ils savent que des hommes, dont la mission sur la terre est d'y
 « prêcher de fait et d'exemple la vérité, sont contraints de vivre, par
 « rapport à la possession de leurs biens temporels, dans un incessant
 « état de mensonge; et ils avouent hautement que, selon eux, de telles
 « lois sont dangereuses en politique et immorales en droit commun. »

Une pétition formée de ce paragraphe unique n'eût pas obtenu trente signatures. On a donc fait précéder les phrases très-significatives que nous venons de reproduire d'un long exposé rédigé dans l'esprit le plus démocratique.

En fait, la loi actuelle n'interdit nullement aux associations ouvrières, considérées comme sociétés commerciales, la faculté d'acquérir et de posséder.

En fait, la loi ne s'oppose nullement à ce que les propriétés ainsi acquises restent dans l'indivision jusqu'à l'expiration de la société; ce terme peut être fixé à la quatre-vingt-dix-neuvième année qui suit la signature de l'acte.

Ce n'est donc point sous ce rapport que la loi demande une révision

immédiate. Les auteurs de la pétition le savent très-bien, aussi parlent-ils des corporations et non des associations, parce qu'il existe quelque part une loi du 2 janvier 1817, développant les dispositions du Code, et qui interdit aux corporations religieuses la faculté d'acquérir, vendre, accepter un legs sans l'autorisation préalable du conseil d'Etat. Cette loi gêne beaucoup le clergé dans sa marche envahissante, et il est très-ingénieux d'en faire demander la révision par les travailleurs abusés.

Nous engageons fortement nos amis à examiner cette affaire. Ce n'est pas la première fois qu'on présente au Peuple des pétitions rédigées dans un intérêt jésuitique. Dernièrement, chez les Cuisiniers de la Chaussée du Maine, un colporteur faisait passer de table en table une prétendue adresse des ouvriers à *monseigneur* l'archevêque pour le remercier d'avoir réuni un concile dans son diocèse. L'imposeur faisait signer sans lire, affirmant qu'il s'agissait d'une pétition relative à la liberté de conscience !

Associations, défiez-vous de vos ennemis et de vos faux amis !

Le défaut d'espace nous force à ajourner une fois encore la deuxième partie du cours de M. Louis Blanc sur l'histoire du Socialisme. Ce cours se continue à Londres avec une très-grande régularité, et dans notre prochain numéro nous en reprendrons sans faute la publication.

(N. des Éd.)

CORRESPONDANCE.

En présence des attaques systématiquement dirigées contre les associations ouvrières, nous croyons utile de reproduire les deux lettres suivantes qui nous ont été adressées par d'honorables travailleurs. Elles renferment sur l'histoire des premiers établissements fondés après Février des détails d'un grand intérêt et que nos amis liront sans doute avec plaisir.

Paris, 5 décembre 1849.

CHER CITOYEN LOUIS BLANC,

Deux ans à peine nous séparent de la Révolution de février, et cependant certaines gens semblent en avoir déjà oublié l'histoire. L'établissement des premières associations ouvrières après Février est aux yeux du peuple un fait de quelque importance. Des journaux, qui ne sont pourtant pas le *Constitutionnel*, cherchent systématiquement à l'amoindrir, à le dénaturer; dans quel but? nous craindrions de trop le chercher. En ce qui concerne notre association, nous désirons rétablir la vérité et nous vous demandons de donner à la note ci-jointe la publicité de votre journal.

Trois associations furent fondées par le Luxembourg, celle des tailleurs, celle des selliers, celle des fileurs.

Le décret qui ordonnait l'habillement de cent mille gardes nationaux fut l'origine de l'association des fileurs. Le citoyen Louis Blanc fit immédiatement auprès du maire de Paris de nombreuses démarches pour nous obtenir la fourniture des cent milles paires d'épaulettes. Le citoyen

Marrast ne voulait pas confier une affaire aussi considérable à des ouvriers sans mobilier industriel, sans capitaux, n'ayant que leur moralité à offrir pour garantie. Par l'intervention de Louis Blanc, fut signé, le 26, le traité de la Ville avec une association qui ne pouvait se former sans cette importante commande, vu la quantité d'argent indispensable au fonctionnement d'une filature, et le peu d'espoir d'écouler les produits à cette époque.

Louis Blanc nous mit alors en rapport avec les délégués des passementiers, qui formèrent dans leur corporation une société en commandite avec laquelle nous passâmes un traité pour la fabrication de l'épaulette. Nous devions lui fournir les laines dégraissées, triées, peignées, filées et teintes. Ainsi, par l'initiative du Luxembourg, plusieurs centaines d'ouvriers allaient, dès les premiers jours de la Révolution, mettre en pratique le principe d'association qui reçoit aujourd'hui de si féconds développements.

Une autre difficulté survint : malgré les garanties de solvabilité offertes par notre marché, aucun commerçant ne voulait nous vendre à terme, aucun prêteur d'argent ne voulait nous faire des avances. Nous nous adressâmes au président de la commission des travailleurs : il était sans budget ; l'homme chargé d'organiser les associations n'avait pas à sa disposition un centime. Par son intermédiaire, néanmoins, nous obtinmes du comptoir d'escompte, le 10 avril, un prêt de 12,000 fr. qui nous permit de marcher.

Quand la réaction l'emporta, notre marché fut suspendu, plus tard rompu brutalement, du droit du plus fort. On refusa de nous indemniser pour les 50,000 paires d'épaulettes que nous avions encore à livrer. Plaidez, nous dit-on pour toute réponse, le procès durera un an ; pendant tout ce temps, pas d'argent. Transigez, nous vous soldons l'arriéré et la retenue des trois dixièmes. La faim donna raison aux hommes d'affaires de la Ville.

BOULARD ET LEFRANC,
Ex-délégués des Filateurs.

CITOYEN LOUIS BLANC,

Les associations n'ont pas été attaquées seulement par les journaux réactionnaires. Plus que toutes les autres, l'association des tailleurs a été en butte aux calomnies. A cela rien d'étonnant ; car elle fut l'une des

premières fondées, et c'est au Luxembourg qu'elle dut son existence. Voici la vérité, nous vous prions de la faire connaître.

En mars 1848, nous soumissionnâmes pour la garde nationale 100,000 tuniques et 100,000 pantalons au prix que demandaient les confectionneurs. Malgré tous les embarras inévitables d'un premier établissement, malgré une perte de 16,000 francs imposée par la ville de Paris, nous avons pu donner par journée de dix heures un premier prélèvement de 2 francs; puis, plus tard, un dividende de bénéfices de 75 centimes par journée, ce qui en éleva le montant à 2 francs 75 centimes. En tout temps, pour un travail de confection, ce taux serait fort raisonnable; à l'époque où nous fondâmes l'atelier de Clichy, combien d'ouvriers se fussent estimés fort heureux d'obtenir un pareil salaire. Nous avons été dans l'atelier jusqu'à 2,000 travailleurs qui, sans cela, auraient été obligés d'aller dans les ateliers nationaux de M. Marie, manger le pain de l'aumône; on peut facilement calculer l'argent que nous avons épargné par là au gouvernement.

Aujourd'hui le dévouement de la plupart des membres de l'ancienne association de Clichy nous a permis de réaliser un capital suffisant et d'ouvrir rue du Faubourg-Saint-Denis, dans l'ancienne maison de la Banque du Peuple, un vaste établissement dont la clientèle toute démocratique occupe depuis longtemps un grand nombre d'associés.

A Puteaux, nous venons d'ouvrir une première succursale, et nous serons bientôt à même d'en ouvrir d'autres dans différents quartiers de Paris et de la banlieue.

Tels sont les résultats auxquels nous sommes parvenus. Ils répondent victorieusement à toutes les insinuations de la malveillance.

PH. BÉBARD.

Paris, 10 décembre 1849.

MOUVEMENT POLITIQUE DU MOIS.

Le 25 octobre, le président de la République envoyait à l'Assemblée législative, sous forme de message, une sorte de déclaration de guerre ; il chassait assez cavalièrement ses ministres au moment où, par des prodiges d'abnégation, M. Odilon Barrot et ses collègues venaient de conquérir les bonnes grâces de la majorité. Cela était dans le rôle de M. Louis Bonaparte. Il faut bien essayer de rappeler les popularités qui s'en vont.

Le 2 novembre, M. d'Hautpoul, chef du nouveau cabinet, récitait humblement à la tribune une rétractation du message, et il était aussi dans son rôle, lui, royaliste, sollicitant le pardon des royalistes pour des velléités d'indépendance dont il garantissait l'innocuité.

Enfin, le 14 novembre, M. Fould, l'ami, le confident de M. Louis Bonaparte, exposait devant l'Assemblée un programme de finances bien fait pour rassurer les esprits les plus soupçonneux.

Voici comment le gouvernement s'exprimait par l'organe de M. Fould :

Dans ces derniers temps, des efforts considérables ont été faits pour modifier les impôts, en déplacer la base. Le ministère répudie énergiquement ces théories insensées. Il croit que l'on doit conserver l'organisation financière de l'immortel auteur des droits réunis. Quant à l'impôt des boissons, supprimé par la Constituante, le président et son ministre M. Fould se voient dans la cruelle nécessité d'en demander le rétablissement. Par manière de consolation, ils promettent de demander une enquête sur le mode de perception, pour faire suite à la fameuse enquête sur le travail.

D'un autre côté, l'on retire l'impôt sur le revenu, proposé par M. Passy ; les 60 millions que cet impôt devait produire seront remplacés par de notables économies dans les divers services. Le ministre de l'intérieur offre un million ; celui de la guerre 8 millions sur un budget de 4 ou 500 millions ; le ministre des travaux publics a la satisfaction d'annoncer qu'en retirant le travail à quelques milliers d'ouvriers, il pourra supprimer 10 millions sur son budget. Pour la suppression des gros traitements, des sinécures, etc., il n'en est pas question, bien entendu.

Ainsi, bons contribuables, ouvriers, agriculteurs, vous qui supportez réellement tout le poids des impôts, tenez-le bien pour dit : vous continuerez à payer tout ce que vous avez payé jusqu'à présent, le ministère de M. Louis Bonaparte ne peut que plaindre votre malheureux sort.

Après un pareil programme, comment la majorité put-elle conserver quelque rancune contre ce pauvre ministère si souple, si prêt à s'incliner. Il y avait eu cependant des amours-propres blessés, et il leur fallait une vengeance. MM. Ney et Flavigny vinrent malencontreusement demander pour M. Bouley de la Meurthe une allocation supplémentaire de 52,000 francs à joindre aux 48,000 francs qui constituaient son traitement fixe. La proposition fut repoussée avec dédain. Il était question de racheter le haras de Saint-Cloud ; le ministère ne se souciait nullement de faire cette acquisition, la majorité la lui imposa par un vote. En même temps, elle prit en considération la proposition significative de M. Desmousseaux de Givré sur la présidence de l'Assemblée dans les cérémonies publiques.

Cependant, toujours peu confiante dans les bonnes dispositions de l'Elysée, la majorité croyait avoir découvert un excellent moyen de se créer une certaine popularité. Il s'agissait de la proposition de MM. Lestiboudois et Dufournel relative aux sociétés de secours mutuels et à la création de pensions de retraites pour la vieillesse ; la commission d'examen ne voyait que le beau côté de l'affaire, et s'occupait avec un grand zèle de faire fructifier les épargnes des travailleurs. Elle aurait pu se demander peut-être, au préalable, comment on pourrait mettre les travailleurs en état de faire des épargnes, ou même seulement de se procurer le nécessaire. Mais cela inquiétait peu le rapporteur. M. Benoist d'Azy fit une verbeuse sortie contre les socialistes ; il montra le bonheur des classes ouvrières, et prouva d'une façon péremptoire aux yeux de l'Assemblée la mauvaise foi de ceux qui parlent des misères du Peuple.

Quand M. Benoist eut terminé sa philippique, M. Dumas, ministre du commerce, monta tranquillement à la tribune et annonça qu'on élaborait en haut lieu un projet sur ces mêmes caisses de retraite. Les hommes d'Etat de l'Elysée avaient compris, comme l'Assemblée législative, le parti qu'on pouvait tirer de la proposition Dufournel.

Ce concours louable de la majorité et du pouvoir exécutif se retrouve, mais dans un esprit contraire, quand arrive la proposition Doure, Benoit et consorts, relative à l'abrogation des articles 414, 415 et 416 du Code pénal.

C'est que ces trois articles sont le plus fort rempart du système d'exploitation de l'homme par l'homme ; avec la loi des livrets, ils complètent le Code de la féodalité industrielle. On ne pouvait, en bonne conscience, exiger des trois ou quatre cents manufacturiers, commerçants, propriétaires de l'Assemblée nationale le sacrifice hardi de ces trois précieux articles du Code Napoléon. MM. Bastiat et Sainte-Beuve, deux hommes qu'on n'accusera pas d'être socialistes, soutinrent bien inutilement le droit qu'a le travailleur de discuter en toute liberté le louage de ses bras ; MM. Valette et Wolowski présentaient un amendement limitant l'interprétation du mot coalition à l'entente abusive et violente des ouvriers ; le système de la commission l'emporta.

Dans ce système, la coalition des patrons et celle des ouvriers sont également punies. De quoi se plaindrait-on désormais? La loi est égale pour tous. A la vérité, les coalitions des patrons se dissimulent si facilement, que depuis la promulgation du Code on n'en pourrait pas citer une seule qui ait été poursuivie judiciairement. Plusieurs de nos amis avaient proposé de soumettre les coalitions aux appréciations du jury ou des prud'hommes. Cette modification ne faisait pas mieux l'affaire des protecteurs de l'ordre actuel. Dans un discours plein de faits saisissants, le représentant Nadaud, ouvrier maçon, montra les conseils des prud'hommes donnant forcément gain de cause aux ouvriers quatre-vingt-dix fois sur cent; il rappela ces rabais inouis faits par certains entrepreneurs sur le salaire des ouvriers, afin de réaliser sur les adjudications des bénéfices plus considérables. Peine inutile : les hommes du 25 août pouvaient-ils écouter l'orateur assez audacieux pour commencer son discours par ces paroles : *J'appartiens à l'école du Luxembourg; j'appartiens à cette école tant calomniée!*

M. de Vatimesnil, le rapporteur de la proposition relative aux coalitions, avait présenté sur la naturalisation des étrangers et leur séjour en France un projet de loi dont l'urgence était vivement réclamée depuis longtemps par tous les organes du parti réactionnaire. L'Assemblée, toujours complaisante, vota tout un ensemble de dispositions fort rassurantes pour ceux qui croient à l'existence de cette fameuse propagande cosmopolite inventée par les espions russes à Paris. Dans un bel accès de zèle, peu s'en est fallu, malgré d'éloquentes paroles de M. Crémieux, qu'elle n'appliquât rétroactivement la loi nouvelle aux étrangers naturalisés après Février.

A force d'attaquer ainsi pièce à pièce tous les actes de la Révolution populaire, la réaction en était venue à ce degré d'audace, qu'un membre de la droite crut pouvoir, en pleine tribune, réclamer une part des récompenses accordées aux blessés de Février pour ces braves gardes municipaux, seuls dignes, suivant lui, de la sollicitude du gouvernement. Tout le monde se rappelle cette séance mémorable, et les nobles paroles du citoyen Beaune, et l'énergique protestation de la gauche entière, et la partialité du président laissant impunément insulter la République. Voilà par quels exploits se signalaient les royalistes.

Non moins sérieuse était l'attaque dirigée par M. d'Hérrouel contre l'article de la Constitution relatif aux circonscriptions électorales. Rétablir le vote à la commune est le but constant des efforts des royalistes; c'est pour eux le seul moyen de reconquérir une influence à tout jamais perdue. M. d'Hérrouel proposait de diviser le canton en autant de circonscriptions qu'il serait juge nécessaire par le conseil général. M. Larochejaquelein, défenseur de la proposition, ne parla pas, comme on le pense bien, de l'avantage que trouveraient les amis de l'ordre à mettre les élections entre les mains des maires, curés, gardes champêtres, gendarmes et autres agents de l'autorité. Il fit valoir tout simplement la nécessité de rapprocher des électeurs le siège électoral, qui pour certaines communes se trouvait éloigné de sept ou huit lieues, suivant l'honorable orateur. Il en résulte, toujours d'après M. de Larocheja-

quelein, que les électeurs, rebutés par la distance, s'abstiennent de prendre part au vote. Sans discuter l'exactitude des chiffres produits, nous pouvons rassurer à cet égard la conscience de la majorité. Les campagnes s'habituent très-facilement à l'espèce de pèlerinage que nécessite l'exercice du droit électoral. On en jugera par l'extrait suivant d'une correspondance départementale.

« Les gens de Longeville sont arrivés à Bar, le jour du vote, tambour en tête, leurs enfants marchant en avant, en habits de fête et avec leur drapeau. Les vieillards suivaient dans des chariots. On n'en avait pas laissé un seul, même ceux qui étaient au lit. Un détachement de pompiers sous les armes escortait le vieux drapeau du bataillon de Longeville, en 92, rapporté au village après le siège de Luxembourg. Les gens d'esprit avaient parlé de corvée et d'indifférence, et voici déjà que la corvée se transforme en marche triomphale, en fête guerrière, et que ces indifférents de la campagne retrouvent, pour monter à l'assaut de la liste blanche, la bannière qui a vu fuir les Prussiens. Qu'on vienne maintenant proposer à ces gens-là de dire adieu au suffrage universel ! »

La proposition de M. Fouquier d'Hérouel n'en passera pas moins. C'est à coup de votes que la majorité tranche les questions. Il lui plaît de considérer comme parfaitement légale une proposition qui bouleverse tout le système électoral posé dans la Constitution : toutes les protestations de la gauche, impuissante par le nombre, n'y feront rien.

Les royalistes de l'Assemblée législative ont organisé tout un système de propositions dont l'adoption doit nous conduire infailliblement au rétablissement des institutions monarchiques. Ils sont en cela merveilleusement secondés par M. Louis Bonaparte, qui veut bien renoncer à ses prétentions impériales, mais qui, légalement et toujours en respectant le texte élastique de la Constitution, prétend se faire renouveler, à l'expiration de son mandat, les pouvoirs qui lui ont été remis au 10 décembre. Les amis du prince soutiennent que la revision de la Constitution peut se faire avant l'époque fatale ; les amis de la République affirment que cette revision anticipée constituerait une flagrante violation du pacte fondamental. La première question à poser serait celle-ci cependant : Dans deux ans, M. Louis Bonaparte trouvera-t-il, comme en décembre 1848, six millions d'électeurs disposés à voter en aveugles pour le neveu de l'Empereur ? Dans deux ans, le Peuple, édifié sur les vices du système actuel, ne donnera-t-il pas à ses mandataires l'injonction de supprimer la présidence ?

M. Louis Bonaparte comprend très-bien sa situation. Quand est venue cette lamentable fournée de préfets empruntée aux Invalides de la monarchie, le président, suivant le journal le *Crédit*, a mandé près de lui les nouveaux fonctionnaires et leur a donné la mission officielle de préparer sa réélection. La presse s'est émue à juste titre de cette révélation du journal bonapartiste. Le citoyen Bac a demandé l'autorisation d'interpeller le ministre, mais la majorité ne s'inquiète pas pour si peu : elle a renvoyé les interpellations à *trois mois*. D'ici là, que d'événements !

Le coup de filet de la rue de Rumfort mettait singulièrement dans l'embarras le vieux parti royaliste. Si M. Carlier avait bien voulu se borner à l'arrestation de quelques meneurs subalternes, il avait laissé entrevoir la possibilité de suivre plus haut les traces de la conspiration légitimiste. On jugea qu'il valait mieux oublier les mesquines querelles et défendre d'un commun accord les oripeaux de la monarchie. Le citoyen Charras demandait la vente des diamants de la couronne, et l'utilisation d'une valeur de vingt millions qui dort dans les caves du ministère des finances. Pour quelle éventualité la majorité voulut-elle conserver ces bijoux aujourd'hui sans emploi? Quoi qu'il en soit, elle repoussa la proposition du citoyen Charras, et bientôt écarta de la même manière la proposition par laquelle le citoyen Huguenin réclamait de la liste civile le paiement des vingt-cinq millions de coupes sombres soustraits par la rapacité de Louis-Philippe au domaine de l'Etat.

Tous les jours nous avons sous les yeux les déclamations furibondes de la presse réactionnaire contre le parti du sang et de la terreur, contre les futures listes de proscription de la Montagne. Après avoir aboli en Février la peine de mort pour les délits politiques, le parti révolutionnaire est venu demander à l'Assemblée nationale la définitive suppression de ce châtiment terrible. Par quatre cents voix de majorité, le parti des honnêtes gens s'est prononcé pour le maintien de la peine de mort. Aura-t-on maintenant la pudeur de se taire?

La chambre se dispose à discuter l'impôt des boissons, cet impôt depuis si longtemps condamné par le pays comme la plus inique, la plus intolérable des servitudes. Chaque jour la tribune et la presse retentissent des protestations les plus énergiques; une pétition couverte de trois millions de signatures est entre les mains de l'Assemblée. Un vote malheureux peut mettre la France en combustion. La majorité marche en aveugle dans une voie qui nous conduit à la guerre civile: s'arrêtera-t-elle au bord de l'abîme? Ajoutera-t-elle d'effrayantes complications aux dangers qui nous menacent de toutes parts? La coalition des puissances absolutistes attend en frémissant le signal de la guerre. Les Peuples opprimés secouent leurs chaînes; le printemps nous réserve des luttes tragiques. Que va-t-il advenir de la fortune de la France?

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS.

—LES TAILLEURS DE LIMES ont obtenu, à l'Exposition de l'Industrie, une médaille d'argent pour leurs produits sans rivaux dans le commerce. Fondée en décembre 1848, cette association a dû bientôt, pour satisfaire aux besoins de sa nombreuse clientèle, établir, dans le faubourg Saint-Antoine, une première succursale. A 25 pour 0 0 de rabais, elle fournit aux travailleurs des instruments qui égalent tout ce qui se fait de mieux dans les fabriques anglaises. Encore un peu de temps et la France sera délivrée du tribut qu'elle paye à nos voisins d'outre-Manche.

—LES CUISINIERS ont eu pour s'établir de grands obstacles à vaincre. Leurs premières associations s'ouvraient en plein état de siège, sous le régime des conseils de guerre et des transportations, après six mois d'un chômage universel et qui réduisait aux maigres pitances de l'assistance publique les trois quarts des ouvriers de Paris. Nous nous rappelons que les fondateurs d'un de ces établissements durent, pour acheter les provisions de la journée d'ouverture, mettre au Mont-de-Piété montres, bijoux, habits, effets de toute sorte. Aujourd'hui ils ont plus de quarante maisons florissantes, et leur inventaire constate dès aujourd'hui un courant d'affaires de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS par an.

Les Associations culinaires ont révolutionné l'alimentation du peuple. A d'ignobles gargotes, véritables boutiques d'empoisonneurs, elles ont substitué des établissements propres, spacieux, commodes, où les ouvriers, au lieu d'aliments souvent disputés au ruisseau, trouvent une nourriture variée et toujours parfaitement saine. Des Associations nouvelles se forment chaque jour; il faut qu'elle évitent, par une trop grande proximité, de se faire une nuisible concurrence. La création d'un syndicat général des associations culinaires est un événement de haute importance et qui produira de grands résultats.

—LES FORMIERS commencèrent au nombre de cinq leur association; ils sont aujourd'hui quarante-cinq, et ne peuvent suffire à la besogne. La perfection et le bon marché de leurs produits leur ouvriront par l'exportation de nouveaux débouchés. A Londres, à l'époque de la *saison*, ils pourraient, ainsi que les cordonniers, recueillir des commandes considérables.

—LES ÉBÉNISTES exposent en ce moment dans leurs magasins la magnifique bibliothèque qui fut à l'exposition de l'industrie l'objet d'une admiration générale et qui leur a valu une médaille d'argent. Il y a des personnes qui s'imaginent encore que les ouvrages d'art sortis des ateliers de nos ébénistes et de nos orfèvres sont de la main du patron dont le nom décore la boutique. Le chef-d'œuvre produit par des ouvriers soustraits au joug du maître leur cause un profond étonnement.

—L'Association des MENUISIERS EN FAUTEUILS, formée primitivement de huit membres, en comprend aujourd'hui cent cinquante, et ses immenses ateliers auront bientôt envahi toute la cour Saint-Joseph. Le quart de la corporation fait partie de l'association, les trois autres quarts sont inscrits pour remplir les places vacantes.

—Sous ce titre : MANUEL DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES, un délégué du Luxembourg vient de faire paraître une petite brochure fort intéressante et pour ceux qui veulent fonder une association et pour ceux qui désirent connaître les principes fondamentaux des établissements de solidarité fraternelle.

Nous avons supprimé sur la liste que nous publions dans le présent numéro les noms de plusieurs associations sur lesquelles nous n'avons pas reçu des renseignements assez précis.

Nous accueillerons avec empressement les rectifications qui nous seront présentées. Elles seront reçues au bureau du journal, 102, rue Richelieu, tous les jeudis de deux à quatre heures.

LISTE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

- ARÇONNIERS, rue des Petits-Hôtels, 25.
 BILLARDIERS, rue du Faubourg Saint-Denis, 24.
 BLANCHISSEUSES, rue Folic-Méricourt, 55. — Rue Croulebarbe, 27.
 BOUCHERS, Grande-Rue, à la Chapelle-Saint-Denis, 68. — rue Saint-Martin, 170.
 BOULANGERS, rue Vincent, à Belleville. — Rue de la Glacière, 52.
 BOUTONNIERS EN MÉTAL, rue Fontaine-au-Roi, 20.
 BONNETIERS, rue de la Vannerie, 47.
 BROSSIERS, rue Saint-Denis, 256.
 CHARPENTIERS, boulevard Beaumarchais, 42.
 CHAUSSONNIERS, rue Jean-l'Épine, 11.
 CLOUTIERS, rue Château-Landon, 6 (faub. St-Martin).
 COIFFEURS, rue Jean-Robert, 22, et rue Michel-le-Comte, 57. — Rue St-Denis, 278. — Rue Cadet, 2. — Rue Ménilmontant, 18. — Grande-Rue de la Chapelle, 69. — Rue Saint-Honoré, 188. — Rue de la Nation, 19, à Montmartre. — Rue Saint-Nicolas, 26, faubourg Saint-Antoine.
 COMPAS (ouvriers en), rue Quincampoix, 29.
 CORDONNIERS, place du Louvre, 26. — Rue St-Honoré, 22. — Rue du Faubourg-St-Denis, 15. — Rue de la Réal, 6. — La Famille, rue Rambuteau, 57.
 CORDONNIERS ET CORROYERS, rue du Cadran, 25.
 CORROYERS, rue de la Terrasse, 40, à Monceaux. Dépôt, rue du Renard-Saint-Sauveur, 6.
 CORSETIÈRES, rue Saint-Honoré, 145.
 COUTELIERS, fabricants d'instruments de chirurgie, 6, place de l'École-de-Médecine.
 CUISINIERS, rue Simon-le-Franc, 19. — Barrière du Maine, 56. — Barrière Pigale, 56. — Barrière des Amandiers, 4. — Barrière des Trois-Couronnes, 54. — Rue des Fossés-St-Germain-l'Auxerrois. — Rue du Temple. — Rue des Poissonniers, 40, barrière Poissonnière. — Impasse des Couronnes, 6, à la Chapelle. — Chaussée Clignancourt, 50, à Montmartre. — Rue de Clamart, 6, à Châtillon. — Rue du Faubourg Saint-Denis, 25. — Rue du Temple, 28. Rue Dauphine, 44.
 DÉSSINATEURS SUR ÉTOFFES, boulevard Poissonnière, 14.
 ÉBÉNISTES, rue Charonne, 7 (cour St-Joseph).
 ÉBÉNISTES EN FAUTEUILS, r. de Charonne, 7 (c. St-Joseph).
 ÉCRIVAINS-AUTOGRAPHES, rue Villedo, 15.
 FERBLANTIERS, rue du Faubourg-Saint-Denis, 24.
 FORMIERS, rue du Cadran, 12.
 GRAVEURS, rue des Vieux-Augustins, 64.
 GRAVEURS SUR BOIS (assoc. fraternel), pour l'illustration typographique, rue Bertin-Poirée.
 HORLOGERS, rue de Berry, 8.
 IMPRIMEURS-TYPOGRAPHES, rue de Seine, 56. — Rue Montmartre, 154. — Rue Gaillon, 54.
 IMPRIMEURS-LITHOGRAPHES, passage du Caire.
 LIBRAIRES-UNIS, Propagation des bons livres (ass. frat.), passage du Caire, 65.
 LINES (ouvriers en), rue Phéliepeux, 27, passage de la Marmite; 1^{re} succursale, rue Saint-Nicolas, 15, faubourg Saint-Antoine.
 LINGÈRES, rue de la Corderie-Saint-Honoré, 7. — Rue du Faubourg-St-Denis, 25. — Rue Richelieu, 44.
 LUNETIERS, rue Saint-Martin, 180, entrée rue Jean-Robert, 28.
 MAÇONS ET TAILLEURS DE PIERRE, r. Geoffroi-Lasnier, 11.
 MARBRIERS, rue Fontaine-Saint-Georges, 46.
 MÉCANIENS, rue de Charonne, 74, faub. St-Antoine. — Rue des Ecluses-Saint-Martin.
 MÉCISIERS, rue Saint-Hippolyte, 15 (faub. St-Marcel).
 MÉNAGIERS EN ENTIMENT, rue de l'École-de-Médecine, 109. — Rue Babylone, 47. — Rue Gessaint, à la Chapelle.
 ŒUFS, BEURRE, FROMAGES (assoc.), rue St-Honoré, 49.
 ORÈVRES, rue de Lancry, 11.
 PASSEMENTIERS, rue Neuve-Chârol, 11.
 PAVEURS, rue de Chârol, 16.
 PEIGNES DE CORNE ET EN ÉCAILLE (ouv. en), rue Bourg-l'Abbé, 57.
 PEINTRES EN BATIMENT, rue des Arcis, 8. — Rue Labryère, 10. — Rue Paradis-Poissonnière, 40.
 PHARMACIE, DROGUERIE, HERBORISTERIE, r. Constantine, 26. — Succursale, rue du Temple, 55.
 POELIERS-FUMISTES, rue Poultier, 8 (île Saint-Louis).
 POTIERS DE TERRE, rue Copeau, 59.
 REGISTRES ET PAPETERIE (fabric. de), r. Montmorency, 1.
 ROUENNERIE (blouses et pantalons de travail), rue du Faubourg-Saint-Antoine, 45.
 SERRURIERS ET MÉCANIENS, rue du Grand-Hurleur, 5.
 SCIERS A LA MÉCANIQUE, siège de la Société, au Goud, près Angoulême; succursale, quai Valmy, 5 et 5.
 TAILLEURS, siège central, rue du Faub.-St-Denis, 25, au fond de la cour; 1^{re} succursale, à Puteaux, rue St-Denis.
 TAPISSIERS, rue Charonne, 7 (cour Saint-Joseph).
 TEINTURES EN SOIE, rue de la Calandre, 20.
 TENEURS DE LIVRES, boulevard St-Ange, 8 (Chapelle).
 TOURNEURS EN CHAÎNES, rue Amclot, 64.
 VOITURES (ouv. en), rue de Lille, 8, à la Gr.-Vilette.
 VINS (marchands de), rue Jean-Robert, 8. — Rue de Poitou, 56. — Rue Saint-Victor, 118.

Chaque mois, le NOUVEAU MONDE publiera la liste des associations ouvrières de Paris et de la Province.

Pour éviter de donner place, dans nos colonnes, à des associations fondées en dehors des principes socialistes et dans un but déguisé d'exploitation de l'homme par l'homme, nous n'annonçons que les sociétés ouvrières reconnues par le comité des délégués du Luxembourg.

En Vente, aux Bureaux du NOUVEAU MONDE, 102, rue Richelieu.

ALMANACH

DU

NOUVEAU MONDE

POUR 1850, SEUL DE L'ALMANACH COMPLET DE 1793.

PRIX : 50 CENTIMES.

LISTE DES TRAVAUX INEDITS QUE RENFERME L'ALMANACH DU NOUVEAU MONDE :

- | | |
|---|---|
| Catéchisme des Socialistes , par LOUIS BLANC, <i>ex-représentant du Peuple, Proscrit.</i> | Le Fou , Fable, par PIERRE LACHAMBEAUDIE. |
| Révolution de Février. — Dernière Séance du Conseil général du département de la Seine , par LANDOLPHE, <i>représentant du Peuple, Proscrit.</i> | Les Étudiants de Paris en 1848 , par A. WATRIPON, rédacteur de la <i>Révolution démocratique et sociale.</i> |
| Le Travail. chant des ouvriers , par ÉTIENNE ARAGO, <i>ex-représentant du Peuple, Proscrit.</i> | De l'Impôt , par ALLYRE BUREAU, accusé du 15 juin. |
| Marche de la révolution dans l'histoire , par MARTIN BERNARD, <i>représentant du Peuple, Proscrit.</i> | Les Ateliers nationaux de M. Marie , par LOUIS MENARD, <i>Proscrit.</i> |
| Les Sapius , Chanson, par PIERRE DUPONT. | Les Comités électoraux du parti Socialiste en 1848 , par BERBEAU, <i>Proscrit.</i> |
| Les Vœux d'un Soldat , par RATTIER, sergent au 48 ^e de ligne, <i>représentant du Peuple, Proscrit.</i> | Les Beaux-arts et la littérature du peuple , par ÉTIENNE ARAGO, <i>ex-représentant du Peuple, Proscrit.</i> |
| Le Jésuitisme et le Socialisme , par PIERRE LEROUX, <i>représentant du Peuple.</i> | Un Convoi de Proscrits , par BARTHELEMY, <i>prosc.</i> |
| | Les Proscrits , par GODEFROY CAVAIGNAC. |
| | Les Paysans Irlandais , par R.-H. HORNE. |
| | Prediction du temps , par FIEVET, <i>typographe.</i> |
| | Liste des Associations ouvrières. |

ALMANACH DES PROSCRITS

PRIX : 50 C.

POUR 1850

PRIX : 50 C.

MATIÈRES CONTENUES DANS L'ALMANACH DES PROSCRITS :

- | | |
|--|--|
| Les Croquemittaines de la révolution de 1848 , par ÉTIENNE ARAGO, <i>ex-représent., Proscrit.</i> | Les Tribunaux d'exception jugés par un grand Juge. |
| L'Impôt des 45 centimes , par LEDRU-ROLLIN, <i>représentant du Peuple, Proscrit.</i> | La France des absents , par GODEFROY CAVAIGNAC. |
| Une Arrestation sans mandat , par MARC CAUS-SIDIÈRE, <i>ex-représentant du Peuple, Proscrit.</i> | L'Art et le Socialisme , par A. ETEX, <i>peintre-sta-tuaire.</i> |
| Les Doubles grilles du Mont-Saint-Michel , par MARTIN BERNARD, <i>représentant du Peuple, Proscrit.</i> | La Terreur monarchique en Sardaigne , par J. MAZZINI, <i>triumvir de la République romaine.</i> |
| L'Ordre, la Famille, la Propriété , par LOUIS BLANC, <i>ex-représentant du Peuple, Proscrit.</i> | Comment se forment les vents et les orages , par FIEVET, <i>ouvrier typographe.</i> |
| Mon Bien-aimé , Chanson, par PIERRE DUPONT. | Plans du Luxembourg , présentés par LOUIS BLANC et ALBERT. |
| Le Petit Trianon de la mort , par A. WATRIPON. | Lettre d'un Proscrit à ses frères de l'armée , par A. RATTIER, <i>sergent au 48^e de ligne, représentant du Peuple, Proscrit.</i> |
| Le Gouvernement des élus , par LOUIS MENARD, <i>ex-rédacteur du Peuple, Proscrit.</i> | |

LE CHANT DES TRANSPORTÉS

PAROLES ET MUSIQUE DE

PIERRE DUPONT.

PRIX : 10 CENTIMES.

Paris. — Imp. de Schneider, rue d'Erfurth, 4.